

COMMUNAUTE POUR L'INTEGRATION ET LA
COHESION MULTICULTURELLE
(CICM)

SERVICE DE LA COHESION MULTICULTURELLE
(COSM)

RAPPORT D'ACTIVITES
2013

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	4
2.	SITUATION GENERALE DANS LE CANTON	4
3.	COMMUNAUTE POUR L'INTEGRATION ET LA COHESION MULTICULTURELLE (CICM)	5
3.1.	Activités de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)	6
3.1.1.	Rapport de législature 2005-2009 et recommandations pour 2010-2013.....	7
3.1.2.	Rapport de législature 2009-2013 et recommandations pour 2014-2017.....	7
3.1.3.	Bureau et commissions internes de la CICM.....	7
4.	EVENEMENTS PRINCIPAUX	8
4.1.	Programme d'intégration cantonal (PIC)	8
4.2.	Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle.....	8
4.3.	Prix "Salut l'étranger!" 2013.....	10
4.4.	NEUCHÂTOI 2013	10
5.	SERVICE DE LA COHESION MULTICULTURELLE (COSM)	11
5.1.	Activités / Réalisations.....	11
5.1.1.	Ressources	11
5.1.2.	Médiations, conseils et consultations	11
5.1.2.1.	Médiations	11
5.1.2.2.	Centre d'interprétariat communautaire	12
5.1.2.3.	Centre de compétence intégration	13
5.1.2.4.	Centre de compétence "prévention du racisme"	14
5.1.3.	Accueil et informations	16
5.1.3.1.	Accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s et primo-info.....	16
5.1.3.2.	Charte de la citoyenneté.....	17
5.1.3.3.	Formations organisées par le COSM et interventions publiques	17
5.1.3.4.	FeNEtre sur le monde	20
5.1.3.5.	Vivre ici en venant d'ailleurs	21
5.1.3.6.	Diffusion d'informations et Site Internet.....	21
5.1.4.	Migrations féminines	22
5.1.4.1.	Dispositif d'accueil des artistes de cabaret.....	22
5.1.4.2.	Violence domestique	23
5.1.4.3.	Prostitution	23
5.1.4.4.	Mutilations génitales féminines: stratégie cantonale coordonnée.....	23
5.1.4.5.	Prévention des mariages forcés	24
5.1.5.	Programme d'intégration et de connaissances civiques (PICC).....	25
5.1.6.	Naturalisations.....	26
5.1.7.	Forfaits fédéraux d'intégration	27
5.1.1.	Soutien du COSM à des initiatives privées.....	27
5.2.	Principaux projets d'intégration.....	28
5.2.1.	Réseau de mères de contact.....	28
5.2.2.	Alterconnexion.....	29
5.2.3.	Lublin pour tous.....	29
5.2.4.	Programme d'intégration dans le domaine préscolaire.....	30
5.3.	Collaborations nationales, intercantionales et internationales	30
5.4.	Visite d'études	31
6.	COMPTES	31
7.	PERSPECTIVES	32
8.	ANNEXE 1	33
9.	ANNEXE 2	34
10.	ANNEXE 3	35
11.	ANNEXE 4	36
12.	ANNEXE 5	37
13.	ANNEXE 6	38

1. INTRODUCTION

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est le service cantonal chargé d'appliquer la loi cantonale sur l'intégration des étrangers du 26 août 1996 (révisée en 2013). Son but essentiel est de favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et étrangers et de promouvoir l'intégration des populations étrangères dans le canton de Neuchâtel. Le service agit en étroite collaboration avec la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), commission consultative du Conseil d'Etat.

Le COSM combine trois fonctions principales et essentielles en matière de politique d'intégration: celles de centre de contacts spécialisé, de délégué-e cantonal-e aux étranger-ère-s et de structure logistique pour la CICM, les organisations de migrant-e-s et les milieux concernés.

Selon le cadre légal et réglementaire, la CICM ainsi que le-la délégué-e peuvent agir, en particulier, dans les domaines suivants :

- Rechercher et mettre en œuvre les moyens d'intégration des étranger-ère-s;
- Favoriser et assurer l'information entre Suisses et étranger-ère-s, d'une part, et étranger-ère-s entre eux, d'autre part;
- Soutenir les associations d'étranger-ère-s domiciliées dans le canton, sous forme financière, d'aides ponctuelles et de conseils;
- Former et sensibiliser les responsables des administrations cantonales et communales aux problèmes de l'intégration;
- Harmoniser et coordonner les procédures de décisions cantonales en vue de trouver des solutions cohérentes, harmonieuses et équitables;
- Participer à des recherches et des études pour la compréhension des mouvements migratoires et des moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Dans le domaine des migrations et de l'intégration des étranger-ère-s, le service de la cohésion multiculturelle assume les groupes de prestations suivants:

- Liaisons et médiations entre les autorités et les collectivités étrangères;
- Information, communication, traduction et formation;
- Programmes d'intégration ciblés;
- Contacts et consultations personnalisés (centres de compétences en matière d'intégration et de prévention du racisme);
- Etablissement de rapports de naturalisation et d'intégration;
- Coordination verticale (Confédération, canton, communes) et horizontale (administration, partenaires sociaux et société civile);

Les missions et prestations du service de la cohésion multiculturelle correspondent aux nouvelles tâches dévolues aux cantons par la législation suisse, en particulier la loi sur les étrangers entrée en vigueur le 1er janvier 2008. La Confédération subventionne ainsi les structures et plusieurs programmes ou projets neuchâtelois.

2. SITUATION GENERALE DANS LE CANTON

Le canton de Neuchâtel recensait à fin décembre 2013 une population étrangère résidente permanente de 43.975 personnes (42.052 en 2012, +1923), soit environ 24.9% de l'ensemble de la popula-

tion, dont 487 personnes nées en Suisse¹. A ce chiffre, on peut ajouter les 916 personnes demandant une protection en Suisse en vertu de la loi sur l'asile, soit 0.5% de toute la population.

La hausse de l'effectif global des étranger-ère-s que l'on observe en 2013 après une augmentation constante depuis le début de l'année 2000 dans notre canton² se fait de façon différenciée selon les catégories d'étranger-ère-s. Ainsi le nombre de personnes étrangères au bénéfice d'un permis d'établissement (C) et d'un permis de séjour annuel (B) est en augmentation (30.387 et 13.158 personnes). Les détenteur-trice-s d'une autorisation de travail de courte durée et les personnes du domaine de l'asile sont aussi en hausse. Le nombre de frontaliers a augmenté pour se situer à 12.481 personnes (12.040 en 2012).

Le flux d'immigration de la population étrangère résidente est en hausse³. Cette évolution est principalement liée aux variations des demandes de l'économie neuchâteloise en main-d'œuvre étrangère, à la libre circulation des personnes dans le cadre européen, à l'excédent des naissances, aux regroupements familiaux et à l'octroi d'autorisations de séjour pour raisons humanitaires de personnes relevant de la loi sur l'asile⁴. En ce qui concerne le flux d'émigration, celui-ci indique une diminution entre 2012 et 2013. En outre, si quelque 150 nationalités coexistent dans le canton⁵, il faut souligner que le 86.1% des ressortissants étrangers présents sur le territoire neuchâtelois provient de pays européens, dont 78.1% de l'Union européenne, ce qui confirme la vocation européenne du canton.

En 2013, le taux de 1.91% a été enregistré en ce qui concerne les naturalisations de la population étrangère dans le canton de Neuchâtel. Ce qui représente au total 820 naturalisations ordinaires et facilitées⁶.

Le bilan global de la population étrangère résidente à fin décembre 2013 indique un solde migratoire positif de 2443 personnes (solde migratoire international: 2664, solde intercantonal: -121, autres: -100), un excédent de naissances de 313 et 820 acquisitions de la nationalité suisse⁷.

Globalement, le climat général des relations entre les populations suisses et étrangères semble s'être maintenu à un niveau correct dans le canton de Neuchâtel. Toutefois, les inquiétudes en lien avec la conjoncture économique, l'augmentation du nombre de frontaliers et la crainte de l'extrémisme islamique ainsi que les sentiments populaires de sécurité liés à la perception de la criminalité en Suisse ont agité de façon défavorable sur les relations intercommunautaires.

La qualité des relations intercommunautaires dépend de nombreux paramètres objectifs et subjectifs. Les équilibres et la cohésion sociale ne sont jamais faciles à trouver, ni définitifs, et il faut veiller en permanence à les renouveler. C'est le rôle des politiques d'intégration et de prévention du racisme cantonales et locales. La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle, en étroite collaboration avec le service de la cohésion multiculturelle, ont suivi et analysé la situation et ses implications pour ajuster l'application de la politique neuchâteloise d'intégration des populations étrangères.

3. COMMUNAUTE POUR L'INTEGRATION ET LA COHESION MULTICULTURELLE (CICM)

En 1996, l'entrée en vigueur de la loi sur l'intégration des étranger-ère-s fournit une base juridique spécifique pour la mise en œuvre des actions du service de la cohésion multiculturelle (COSM) et de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle. Elle résume les principaux objectifs du service et de la communauté, c'est-à-dire favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et étranger-ère-s, promouvoir l'égalité des droits et des devoirs pour tou-te-s les habitant-e-s du canton, développer les mesures d'intégration des étranger-ère-s et prévenir les discriminations.

Ladite loi a été modifiée et adaptée lors de la séance du Grand Conseil neuchâtelois du 29 janvier 2013 (voir point 4.2. du présent rapport). La nouvelle loi, désormais "Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle" est entrée en vigueur le 1er avril 2013.

¹COSM, analyse fondée sur les chiffres du Service de la statistique des étrangers au 31.12.2013.

²Voir annexe 1 (tableau & graphique établis par le COSM, sources: Service de la statistique des étrangers), page 33.

³Voir annexe 2, page 34.

⁴Voir annexe 3, page 35.

⁵Voir annexe 4, page 36.

⁶Voir annexe 5, page 37.

⁷Voir annexe 6, page 38.

La modification de l'article 3 a notamment induit le changement du nom de la commission en "Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle" (CICM)⁸.

3.1. Activités de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)

La CICM a pour mandat d'étudier les phénomènes liés aux migrations internationales, aux relations entre Suisses et étranger-ère-s, ainsi que de favoriser l'intégration des populations étrangères dans la société neuchâteloise. Le président est désigné par le Conseil d'Etat et les membres sont eux aussi nommés officiellement sur proposition des milieux intéressés. Ils proviennent notamment des administrations communales et cantonales, des services sociaux, des milieux économiques (patronat et syndicat), des collectivités étrangères, des institutions ainsi que des milieux académiques qualifiés en matière d'intégration des étranger-ère-s.

En 2013, la CICM s'est réunie à trois reprises en séance plénière. De nombreux dossiers d'actualité en matière de migrations internationales et d'intégration des migrant-e-s y ont tenu une place prépondérante. La communauté étant composée de représentants de milieux très variés, toutes les thématiques, généralement complexes, ont été traitées avec rigueur et sous des éclairages diversifiés. Le COSM s'est chargé en particulier de la réalisation concrète des idées, projets et actions de la CICM. Il en a également assuré le secrétariat.

Durant l'année 2013, la commission s'est intéressée à des sujets d'actualité et a abordé les thèmes suivants:

- Echange et rencontre avec la ville de Lublin dans le cadre du partenariat avec le canton de Neuchâtel (voir projet "Lublin pour tous", point 5.1.15);
- Présentation du réseau de mères de contact comme concrétisation d'une recommandation de la CICM par Mme Rinaldo Adam (COSM);
- Présentation du bilan de la législature 2009-2013 et des perspectives pour 2013-2017 par Mme Sandrine Keriakos Bugada (COSM);
- Présentation des résultats et conséquences de la modification de la loi sur l'asile (LAsi) suite aux votations au niveau fédéral en juin 2013 par M. Serge Gamma, chef du service des migrations (SMIG);
- Présentation des résultats intermédiaires et du bilan de NEUCHÂTOI 2013 par Mme Sandrine Keriakos Bugada (COSM);
- Présentation du nouveau Programme d'intégration cantonal (PIC) 2014-2017 par Mme Ingela Geith-Chauvière (COSM);
- Présentation du mandat, du fonctionnement et de l'organisation de la CICM par Mme Sandrine Keriakos Bugada (COSM);
- Présentation des lauréat-e-s du prix "Salut l'étranger!" 2013 par M. Roland Debély, président de la CICM et du jury du prix "Salut l'étranger!".
- Nomination des membres du bureau et des sous-commissions par la CICM.

La dernière séance plénière de la législature 2009-2013 (12 juin 2013) et la première séance plénière de la législature 2013-2017 (13 novembre 2013) ont eu l'honneur d'accueillir M. Jean-Nathanaël Karakash, conseiller d'Etat et chef du DEAS, et d'écouter son allocution.

⁸ La commission a successivement reçu le nom de:

- **CNTISE**: "Communauté neuchâteloise de travail pour l'intégration sociale des étrangers" (1991-1996);
- **CTIE**: "Communauté de travail pour l'intégration des étrangers" (1996-2013);
- **CICM**: "Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle" (2013-...).

3.1.1. Rapport de législature 2005-2009 et recommandations pour 2010-2013

L'article 10 de la loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle stipule que "la Communauté et le délégué adressent un rapport circonstancié de leurs études, projets et activités au Conseil d'Etat, à son intention et à celle du Grand Conseil, qui fixera la politique en la matière, au moins une fois par législature, en sus du rapport annuel du département concerné". Le rapport a été rédigé en 2010 et soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil. Il a été validé lors de la session parlementaire du 29 janvier 2013, en annexe au projet de modification de la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle. Ce rapport présente les recommandations de la Communauté en matière de politique cantonale d'intégration des étrangers. Les axes prioritaires d'action s'articulaient autour de l'intégration professionnelle, l'intégration civique et l'intégration des générations. D'autres domaines tels que l'habitat et l'urbanisme, l'information et la communication publique, la santé et le social, la délinquance et la criminalité, la laïcité et le pluralisme religieux, devaient, selon la communauté, également être pris en compte dans la gestion de la diversité.

3.1.2. Rapport de législature 2009-2013 et recommandations pour 2014-2017

Le rapport de législature 2014-2017 sera rédigé courant 2014. Outre le bilan, ce rapport formulera les recommandations de la CICM pour 2014-2017. Le COSM et les membres de la communauté ont collaboré à la réflexion sur les recommandations à formuler pour la prochaine législature. Cette période verra la mise en œuvre du futur Programme d'intégration cantonal (PIC) qui fixe les domaines de l'intégration à privilégier pour les quatre années à venir, sur la base d'une convention avec la Confédération. Les axes prioritaires cantonaux pour cette période seront: l'information et le conseil, la protection contre la discrimination, la promotion de l'apprentissage linguistique pour les personnes allophones, l'encouragement préscolaire, l'employabilité, l'interprétariat, l'intégration sociale, les migrations féminines, la scolarité, la communication publique, la laïcité et le pluralisme religieux, la santé et le social.

3.1.3. Bureau et commissions internes de la CICM

Les organes internes de la communauté se sont réunis à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2013. Ainsi le bureau de la CICM s'est réuni à trois reprises pour des objets de discussion tels que la composition de la commission pour la législature 2013-2017 (renouvellement des membres, organismes à solliciter, etc.), la situation dans les organes internes, la validation et le suivi des manifestations interculturelles NEUCHÂTOI 2013, le Programme d'intégration cantonal (PIC) 2014-2017, le prix "Salut l'étranger!" 2013 et la préparation des séances plénières de la CICM.

La sous-commission "Migrations féminines" a tenu deux séances durant lesquelles il a été question de l'avancement de la stratégie cantonale coordonnée en matière de "Mutilations génitales féminines (MGF)", du Réseau de mères de contact comme mesure concrète de la stratégie précitée ainsi que des recommandations à formuler pour la législature 2013-2017 en matière de migrations féminines.

La sous-commission "Information" s'est réunie lors d'une séance qui avait pour objectif de présenter le Programme d'intégration cantonal (PIC) 2014-2017 (notamment le domaine "Information") et de discuter, ajuster et valider le dispositif "Primo-information" pour sa mise en œuvre après la phase-pilote de 2012-2013.

Le groupe de contacts "Musulmans" a pour sa part tenu trois séances durant lesquelles il a été question de la problématique des discriminations à travers une analyse transversale et une étude de cas, du bilan de la législature 2009-2013, de la composition du groupe pour la législature 2013-2017, de l'avancement et du bilan des manifestations interculturelles NEUCHÂTOI 2013, du concept de "Multiculturalité en entreprise" pour une gestion de la diversité et de la discrimination au sein des entreprises, des signes ostentatoires religieux (situation au niveau national et dans le contexte neuchâtelois).

4. EVENEMENTS PRINCIPAUX

4.1. Programme d'intégration cantonal (PIC)

La politique suisse d'intégration des migrant-e-s poursuit sa nouvelle orientation sur la base du rapport "Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers" du 28 mai 2009 de la Conférence tripartite sur les agglomérations et du rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération du 5 mars 2010 du Conseil fédéral. Le programme fédéral de promotion d'intégration des étranger-ère-s s'orientera dès 2014 sur des programmes d'intégration cantonaux. A l'avenir, les subventions fédérales perçues pour promouvoir l'intégration des migrant-e-s seront donc gérées par une seule convention.

L'année 2013, pour le COSM a été consacrée en grande partie à l'élaboration et la finalisation du Programme d'intégration cantonal (PIC), aboutissant à la signature d'une convention de programme entre l'Office fédéral des migrations (ODM) et le canton de Neuchâtel pour les années 2014-2017. La Confédération a conclu des conventions de programme avec les 26 cantons suisses et a augmenté de CHF 20 millions ses subventions dans le domaine de l'encouragement spécifique de l'intégration.

Le Programme d'intégration cantonal détermine l'utilisation de ces subventions fédérales et définit les orientations stratégiques en matière de politique d'intégration et de prévention des discriminations pour les années à venir. Les huit domaines d'encouragement (primo-information, conseil, protection contre les discriminations, langue, encouragement préscolaire, employabilité, interprétariat communautaire et intégration sociale) permettent de définir des objectifs stratégiques (Confédération) que les cantons ont précisés.

En ce qui concerne Neuchâtel, ces objectifs ont été formulés sur la base de l'analyse de la situation actuelle et de l'identification des besoins. Les axes choisis concernent en particulier:

- un renforcement de l'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s, notamment par des entretiens individualisés;
- une meilleure prise en compte des besoins spécifiques en matière de migrations féminines et des migrant-e-s âgé-e-s;
- une plus grande sensibilisation aux enjeux de la diversité et aux phénomènes de discrimination des pouvoirs publics mais aussi du secteur privé;
- une optimisation du parcours de l'apprentissage linguistique et de son articulation avec l'insertion professionnelle;
- une meilleure coordination des offres d'encouragement préscolaire ainsi qu'un renforcement du suivi à domicile et des mesures qui favorisent l'égalité des chances;
- un renforcement des collaborations dans le domaine de l'emploi, avec les offices régionaux de placement mais également avec les entreprises privées;
- une professionnalisation des interprètes communautaires et une recherche de synergies avec d'autres cantons dans le domaine de l'interprétariat;
- une consolidation du soutien et conseils aux projets d'intégration menés par la société civile ou d'autres partenaires;
- un renforcement des collaborations interinstitutionnelles dans la gestion des forfaits fédéraux d'intégration.

4.2. Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle

En 1996, l'entrée en vigueur de la loi sur l'intégration des étrangers fournit une base juridique spécifique pour la mise en œuvre des actions du COSM. Ladite loi a été modifiée et adaptée lors de la

séance du Grand Conseil neuchâtelois du 29 janvier 2013. La nouvelle loi qui s'appelle désormais "La loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle" est entrée en vigueur le 1er avril 2013⁹.

A la lumière des nouvelles dispositions législatives fédérales et de l'évolution des fondements de la politique suisse en matière de migration et d'intégration, une mise à jour de la loi cantonale sur l'intégration de 1996 a été nécessaire afin d'être en conformité avec les évolutions des phénomènes migratoires et du cadre normatif et institutionnel national.

Les révisions qui y sont apportées reprennent les principaux éléments de la politique d'intégration et de prévention du racisme poursuivie par le canton depuis plusieurs années. En outre, elles tiennent compte de la volonté du Conseil d'Etat qui entend continuer à valoriser une politique d'intégration active et pragmatique, dont l'objectif essentiel est de favoriser la cohésion sociale par des relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre Suisses et étranger-ère-s ainsi que de promouvoir l'égalité et la non-discrimination pour tous les habitants du canton.

La nouvelle loi maintient les principaux éléments de la politique d'intégration et de prévention du racisme. Des innovations y voient le jour en matière de compétences linguistiques, en veillant à la bonne compréhension mutuelle entre les personnes allophones et les institutions publiques, notamment en favorisant l'apprentissage de la langue française, le plurilinguisme et, si nécessaire, le recours à des interprètes et à des traducteur-trice-s.

En raison de la féminisation des flux migratoires depuis les années septante (les femmes représentent aujourd'hui en Suisse près de la moitié de la population étrangère et le tiers des requérant-e-s d'asile), des innovations sont également apportées dans le domaine des migrations féminines, en veillant par exemple à tenir compte de manière appropriée des spécificités des migrations de cette population, notamment la prévention des violences et des atteintes aux droits fondamentaux des femmes et des enfants.

Les organes consultés dans le cadre du projet de modification de la loi ont exprimé l'importance de poursuivre et consolider les orientations essentielles de la politique d'intégration et de prévention du racisme poursuivie par le canton de longue date.

En résumé, les principaux facteurs qui ont penché en faveur de la révision de l'ancienne loi sont notamment les suivants:

- Les besoins réels de sa mise en conformité, de fond et de forme, avec les nouvelles dispositions du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 5 février 1997. A noter que ce dernier a été mis à jour en 2009 pour s'adapter aux priorités de la politique définies par le Conseil d'Etat et à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr) au 1er janvier 2008;
- L'élargissement des prestations existantes fournies par le COSM et la CICM pour répondre aux besoins dictés par la nouvelle dynamique de la politique cantonale en matière de l'immigration;
- Le changement de nom du service (COSM) qui reflète, en outre, une nouvelle dynamique de la politique migratoire neuchâteloise;
- Le développement rapide de la politique des étranger-ère-s ces dernières années en Suisse, et ce à tous les niveaux institutionnels;
- Le développement et l'adaptation du cadre politique, institutionnel et législatif en matière de migrations tant au niveau de la Confédération qu'à celui des cantons et des communes.

Il en ressort que sur le plan formel, le nouveau texte du projet de révision de la loi reprend largement la structure du texte de la loi actuelle sur l'intégration des étrangers du 26 août 1996. Quant au fond, le texte a fait siennes plusieurs dispositions de ladite loi.

⁹ Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, RSN 132.04, <http://rsn.ne.ch/ajour/default.html?13204.htm>.

4.3. Prix "Salut l'étranger!" 2013

Le prix "Salut l'étranger!" a été institué par le Conseil d'Etat en 1995 et a pour but de récompenser des actes en faveur de la tolérance dans le canton de Neuchâtel.

En 2013, il était doté de 7000 francs. La CICM et le COSM se sont chargés d'informer la population du canton de Neuchâtel de l'existence de ce prix et 11 candidatures (10 en 2012) sont parvenues au jury. Celui-ci a décerné le prix "Salut l'étranger!" 2013 au Collectif "Stories from Home and Here" et à la Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes (FéNeCi) à l'occasion de la soirée de clôture de NEUCHÂTOI 2013 tenue le 2 novembre 2013.

4.4. NEUCHÂTOI 2013

Fruit de la collaboration entre la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle, l'Association NeuchâToi et l'Etat de Neuchâtel par le service de la cohésion multiculturelle, les manifestations NEUCHÂTOI sont venues, en 2013, enrichir l'agenda interculturel du canton. Le label NEUCHÂTOI avait été créé en 2006 pour lancer une opération culturelle inédite de grande envergure sur le thème de l'identité neuchâteloise. Une deuxième action "spécial jeunes" avait été menée en 2009. L'édition 2013 entendait promouvoir la diversité dans l'espace public et transmettre une image positive d'une société plurielle. Il s'agissait de susciter un débat public sur l'hétérogénéité de la société neuchâteloise en identifiant les valeurs et principes communs à travers quatre axes thématiques: dessiner l'avenir, partager l'espace, transmettre un message et promouvoir l'égalité. Tous les événements liés à NEUCHÂTOI ont pour principal but une meilleure connaissance et compréhension entre Suisses et étranger-ère-s et visent à donner confiance à la population entière pour vivre ensemble dans le respect du pluralisme. Cette promotion de la diversité est réalisée en partenariat avec une multitude d'acteurs publics et privés et se décline sous des formes multiples qui s'adressent à chacune et chacun en fonction de ses affinités sociales, culturelles ou sportives.

NEUCHÂTOI 2013 a réuni plus de 70 partenaires qui ont mis sur pied près de 120 événements entre avril et novembre. Echanges, rencontres, tables rondes, conférences, débats, spectacles, concerts, découvertes culinaires, expositions, fêtes ou encore activités sportives ont décliné les tons de la palette du vivre ensemble, dans le respect du pluralisme. Chacune des actions devait permettre de démontrer, questionner ou encore vivre la diversité et inviter chacune et chacun à participer au débat sur le respect des différences et l'identification de valeurs communes afin de renforcer la cohésion multiculturelle du canton. Le comité d'organisation, composé d'experts, de membres de la CICM et de représentants des collectivités étrangères, s'est réuni à plusieurs reprises afin de valider le programme et de s'assurer de sa cohérence, tant sur le plan de la thématique (les projets devaient s'inscrire dans au moins un des axes précités) que des objectifs globaux de la manifestation. Une cellule interne au sein du COSM a permis d'assurer la coordination générale du programme, de concrétiser et formaliser les partenariats (tant avec les porteurs de projets qu'avec les bailleurs de fonds), d'assurer le suivi des manifestations (flux financiers, site internet, réseaux sociaux) et de mettre en place des indicateurs pour mesurer l'impact de la manifestation sur la population neuchâteloise.

NEUCHÂTOI 2013 a également été marquée par une campagne de communication publique en parfaite adéquation avec la thématique. L'agence créative Inox Communication, sur mandat de l'Association NeuchâToi et de la CICM, a développé un projet original de mise en image de la diversité dans l'espace public, thématique phare de l'édition. Basée sur des portraits, cette campagne a permis de capturer la diversité de la population résidente et de matérialiser les portraits des Neuchâtelois-es, tel-le-s quel-le-s. Ces portraits ont envahi l'espace public en étant placardés aux quatre coins du canton. Ils ont par ailleurs été rassemblés dans l'ouvrage *Neuchâtelois tels quels* qui rend hommage à la diversité.

5. SERVICE DE LA COHESION MULTICULTURELLE (COSM)

5.1. Activités / Réalisations

5.1.1. Ressources

L'équipe interdisciplinaire du COSM comprend 14 personnes (10.95 ETP). 11 personnes supplémentaires ont également renforcé l'action du COSM dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. 5 enseignant-e-s de français donnent des cours dans les locaux du COSM. Le siège du service est à La Chaux-de-Fonds, avec une antenne à Neuchâtel. Dans les deux locaux se trouvent un guichet d'accueil, des bureaux de consultations et des salles de cours.

Les sources de financement du COSM sont multiples: en plus des contrats de prestations avec l'Office fédéral des migrations (ODM) qui prévoient l'octroi d'une subvention fédérale de 150.000 francs (prestations d'information, de consultation et de coordination) et une autre de 12.109 francs en faveur du Centre de compétence d'interprétariat communautaire du COSM, différents projets (migrations féminines et encouragement préscolaire) sont aussi soutenus par ce partenaire. Le COSM a aussi reçu, dans le cadre de la gestion des forfaits fédéraux d'intégration, la somme de 773.214 francs. Il perçoit enfin une partie des émoluments de naturalisation qui s'élève à 97.220 francs.

5.1.2. Médiations, conseils et consultations

5.1.2.1. Médiations

Le COSM assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités étrangères. Sur demande, cette prestation s'étend aussi à des institutions privées. En 2013, un ensemble de démarches, rencontres et contacts ont été entrepris par le service à 4 reprises entre des instances officielles ainsi que des collectivités étrangères et dans 5 cas entre des institutions privées et des collectivités étrangères.

La médiation implique également d'entretenir des liens et des contacts avec tous les milieux concernés. Dans ce cadre, plusieurs rencontres ont eu lieu en 2013 en particulier avec les associations et groupements turcs, kurdes, africains, latino-amérindiens et musulmans.

Il convient de préciser que chaque prestation de médiation comptabilisée implique généralement un ensemble de démarches, de contacts et de rencontres.

Médiations effectuées par le COSM	Nombre 2007	Nombre 2008	Nombre 2009	Nombre 2010	Nombre 2011	Nombre 2012	Nombre 2013
Instances officielles – Collectivités étrangères	40	29	31	20	26	7	4
Institutions privées – Collectivités étrangères	30	12	17	13	15	3	5
Total	70	41	48	33	41	10	9

En 2013, le groupe "Associations et groupements latino-amérindiens", composé de représentants des associations latino-américaines et amérindiennes du canton de Neuchâtel, s'est réuni à une reprise. Cette rencontre a permis de discuter de l'accès à l'apprentissage des jeunes sans-papiers suite à la modification de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA). L'artiste équatorienne Maya Overney-Falconi est également venue présenter son "Kit de survie pour migrant-e-s" qui offre une réflexion sur les stratégies mises en place par ces dernier-ère-s pour faire face aux aléas de la vie en situation de migration. Une seconde séance prévue en fin d'année a été annulée suite au désistement de l'intervenant principal.

En 2013, les migrant-e-s originaires de Turquie ont participé activement à la réalisation de différents projets dans le cadre du cycle des manifestations NEUCHÂTOI 2013, entre autres à la réalisation d'un court-métrage et d'un débat public sur la thématique de la langue et l'égalité de chances, les expositions "De l'expression du risque au risque de l'expression" et "Mon pays et Mes livres". Les milieux associatifs de la communauté ont porté une attention particulière à la réorganisation de l'Ecole de langue et culture turque qui a vu le nombre de ses élèves accroître ces deux dernières années aussi bien à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds. En parallèle, suite à la restructuration récente de l'école neuchâteloise, deux nouvelles classes ont été ouvertes pour les enfants de 4 à 6 ans (Harmos 1 et 2) à La Chaux-de-Fonds en 2013. Dans la même période, une vingtaine d'entretiens et de séances de travail ont eu lieu avec le COSM et les responsables d'association de Turquie afin de les soutenir dans le cadre de leurs projets associatifs.

En 2013, le groupe "Associations et groupements africains", composé des représentants des associations et groupements de la communauté africaine subsaharienne du canton de Neuchâtel, s'est réuni à trois reprises. Le groupe a poursuivi ses échanges et réflexions relatifs à la problématique de l'intégration de la communauté africaine dans le canton de Neuchâtel. Au cours de l'année, le groupe a été également informé sur la question des discriminations et du racisme ainsi que sur le fonctionnement de la communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle.

5.1.2.2. Centre d'interprétariat communautaire

Le Centre d'interprétariat communautaire compte 103 traducteur-trice-s/interprètes parlant 42 langues. Durant l'année 2013, quelques nouvelles personnes ont été recrutées pour répondre à des demandes spécifiques (langue particulière, disponibilité selon les régions du canton, sexe, etc.).

Les statistiques établies montrent que durant les six premiers mois de l'année écoulée, un nombre important de traductions orales et écrites a été effectué.

Traductions orales:

Domaines	Total interventions de janvier à juin 2012				Total interventions de janvier à juin 2013				Ecart			
	Acte	%	Heure	%	Acte	%	Heure	%	Acte	%	Heure	%
Santé	284	28.6	303.8	21.6	165	17.9	223.5	15.3	-119	-72.1	-80.3	-35.9
Social	347	34.9	362.3	25.8	288	31.3	347.3	23.8	-59	-20.5	-15.0	-4.3
Ecole	127	12.8	155.5	11.1	114	12.4	144.0	9.9	-13	-11.4	-11.5	-8.0
Administration	103	10.4	206.5	14.7	105	11.4	186.0	12.7	2	1.9	-20.5	-11.0
Judiciaire	57	5.7	176.8	12.6	95	10.3	200.3	13.7	38	40.0	23.5	11.7
Police	76	7.6	200.3	14.3	154	16.7	360.3	24.7	78	50.6	160.0	44.4
Total	994	100.0	1405.1	100.0	921	100.0	1461.3	100.0	-73	-7.9	56.2	3.8

Durant le premier semestre 2013, une baisse de 73 actes d'interprétariat a été constatée dans le cadre des activités du Centre d'interprétariat et de traduction du canton de Neuchâtel. En revanche, dans la durée de cette activité une hausse de 56.2 heures a été enregistrée.

Ce sont les services de l'ordre qui ont sollicité le plus souvent le service des interprètes (360 heures), suivis par les professionnel-le-s du domaine social (347 heures) et celui de la santé (223 heures).

Durant le premier semestre 2013, un nombre important de documents destinés aux populations migrantes a également été traduit.

Traductions écrites:

Domaine Traductions écrites Période: 1er janvier au 30 juin 2013	Interventions selon tarifs officiels forfaitaires		Interventions selon tarifs officiels spécifiques		Total	
	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes
Santé	2	45	3	63	5	108
Social	13	269	2	40	15	309
Ecole	24	668	3	40	27	708
Administration	31	1921	3	107	34	2028
Judiciaire	64	4928	4	90	68	5018
Police	2	52	0	0	2	52
Total	136	7883	15	340	151	8223

Les secteurs de la justice (5018 lignes) et de l'administration (2028 lignes) ont demandé à traduire une quantité importante d'informations durant le premier semestre de l'année 2013.

Outre les traductions effectuées par les traducteur-trice-s du réseau, le Centre d'interprétariat communautaire a fourni des prestations telles que des informations sur les langues, les interprètes et les tarifs ainsi que des renseignements sur les traductions réalisées. Durant l'année 2013, la liste des traducteur-trice-s a systématiquement été contrôlée, mise à jour et diffusée aux services des administrations cantonale et communale ainsi qu'aux institutions privées qui l'ont sollicitée.

Une demande conjointe de financement avec le Centre d'interprétariat "Se comprendre" qui regroupe les cantons de Fribourg, du Jura et la partie francophone du canton de Berne a été déposée à l'ODM en 2011 pour les années 2012 et 2013. Ainsi, le mandat de prestations avec la Confédération par le biais de l'Office fédéral des migrations pour la gestion du Centre d'interprétariat communautaire a été reconduit en 2013. Durant l'année écoulée, le COSM a poursuivi sa collaboration avec tous les partenaires concernés afin d'assurer une efficacité maximale dans l'utilisation des prestations de traduction. Le COSM a consolidé ses liens avec le Centre d'interprétariat "Se comprendre". Cette collaboration s'est articulée autour des quatre axes suivants:

- Collaboration dans le domaine de la formation des interprètes (participation possible des interprètes neuchâtelois aux formations de base, communes et continues organisées par "Se comprendre", organisation conjointe de modules de formation continue sur des thèmes transversaux tels que les mutilations génitales, etc.);
- Collaboration administrative pour garantir la médiation de langues rares (thaï, tibétain);
- Développement et réalisation commune d'une enquête de satisfaction auprès des clients-partenaires (assurance de qualité) en 2013;
- Rencontres trimestrielles en vue d'un partage d'expériences dans le domaine de la stratégie marketing (sensibilisation, information et formation des clients-partenaires).

En 2013, cinq interprètes ont suivi la formation auprès d'Appartenances à Lausanne et ont obtenu un certificat reconnu au niveau fédéral d'interprète communautaire.

5.1.2.3. Centre de compétence intégration

Le Centre de compétence intégration est un dispositif qui fournit des consultations et des informations sociales spécialisées dans le domaine des migrations et de l'intégration à toute personne, indépendamment de son origine ou de son titre de séjour ainsi qu'aux organismes publics et privés intéressés. Il sert en particulier d'interface facilitant l'accès, pour les personnes qui le consultent, à l'ensemble des prestations, ressources et services disponibles.

Durant l'année 2013, 1151 entretiens ont été réalisés en faveur de 606 personnes dont 294 consultaient le centre pour la première fois. Ces consultants ont soumis au total 1502 problèmes dont le traitement a nécessité 2895 prestations (information personnalisée, soutien administratif, conseil/orientation, médiation, accompagnement et traduction orale). Le nombre total des personnes ayant consulté le centre ainsi que le nombre de consultations ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente. La diminution des activités s'explique essentiellement par la diminution du nombre de collaborateurs qui réalisaient les consultations, notamment par le non remplacement du poste d'un des responsables de permanence. Le nombre de premières consultations (nouveaux dossiers) constituait environ 48.5 % de l'ensemble des dossiers individuels traités. Cela confirme aussi pleinement la vocation du centre de contacts fournissant des interventions brèves ciblées et des orientations auprès des dispositifs existants. Parmi les premières consultations, la part des ressortissant-e-s des pays membres de l'Union européenne a sensiblement augmenté contre une diminution sensible de la part des pays européens extra-communautaire.

Résultats globaux	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation en %
Nombre de premières consultations	423	431	404	360	303	295	294	0.0
Nombre de dossiers individuels traités	733	744	700	647	612	652	606	-7.1
Nombre d'entretiens réalisés	1638	1587	1496	1434	1320	1222	1151	-5.8
Nombre de problèmes traités	2115	2129	1917	1856	1671	1565	1502	-4.0
Nombre de prestations réalisées	3761	3482	3300	3262	2989	2954	2895	-2.0

5.1.2.4. Centre de compétence "prévention du racisme"

Parmi les principales missions du COSM, figure le domaine de la prévention du racisme et de la promotion des droits humains. Le service s'est doté, il y a plusieurs années déjà, d'un dispositif institutionnel spécifique nommé Centre de compétence spécialisé « prévention du racisme » (ci-après, CPR). Le CPR a pour mission de promouvoir l'égalité des chances et de combattre toute forme de distinction, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée notamment sur: la nationalité, la préten due race, la couleur de peau, l'origine nationale ou ethnique et la conviction religieuse. Le CPR est à la disposition des personnes victimes ou témoins d'actes racistes ou de discriminations raciales. Il informe, recueille les plaintes, analyse les situations de discriminations, oriente vers les services existants, met en œuvre une médiation. Il aide toute personne à identifier les pratiques discriminatoires, conseille pour les démarches juridiques et contribue à établir la preuve de la discrimination.

Les objectifs du CPR visent à assurer une aide aux victimes et témoins de racisme, par des conseils et une orientation adéquate dans leurs démarches, et, en parallèle, à sensibiliser le public à cette atteinte à la dignité humaine.

Différents types de plaintes parviennent au CPR, par contact direct et via la ligne téléphonique (refus d'embauche pour des motifs racistes, les inégalités dans l'accès au logement, refus de service ou d'accès dans les établissements publics, témoignages de violences racistes et de comportements discriminatoires, etc). A l'occasion de l'examen de ces plaintes, le mode d'action qui convient le mieux est examiné d'un commun accord avec la personne intéressée. En ce qui concerne la pratique des médiations, elle consiste essentiellement à l'instauration d'un dialogue avec la partie mise en cause en vue d'un arrangement à l'amiable. L'action en justice est en revanche conseillée en cas d'incitation manifeste à la haine raciale, en présence d'infractions évidentes à la norme pénale antiraciste.

Toute personne, service, institution, entreprise ou organisme confronté (directement ou indirectement) au racisme dans le canton de Neuchâtel, peuvent s'adresser au CPR.

Résultats globaux	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de premières consultations	44	41	49	52	55	49	52	59
Nombre de dossiers in-	69	79	73	84	79	74	86	81

dividuels traités								
Nombre d'entretiens réalisés	214	206	225	224	262	251	239	249
Nombre de problèmes traités	269	275	298	328	310	299	301	294
Nombre de prestations réalisées	191	188	194	202	214	202	322	301

Il ressort des chiffres généraux de l'année 2013 que le CPR n'a pas dû faire face à des fluctuations notables dans le nombre de cas traités. Ces chiffres confirment les tendances des années précédentes. Globalement, une partie des cas soumis représente des demandes d'information auxquelles le CPR a répondu rapidement ou pour lesquelles il a renvoyé le demandeur vers d'autres services publics ou privés. Mais d'autres interpellations ont nécessité des interventions plus importantes: préjugés xénophobes, conflits entre employeur et employé-e, conflits de voisinage, conflits interculturels, discrimination dans l'accès au logement, insultes racistes, etc. Face à ces situations, les collaborateurs du CPR sont intervenus de façon active pour soutenir les bénéficiaires des prestations.

Il est également à mettre en évidence les nombreux appels qui parviennent au centre et qui concernent le besoin d'une information correcte et complète sur les différents thèmes traités par le centre. Il est à noter que les cas soumis au CPR ne reflètent en aucun cas l'état du racisme dans l'ensemble de la société neuchâteloise, d'autant plus que le racisme en tant que tel est un phénomène difficilement mesurable. Des éléments insuffisants à l'établissement d'un dossier, des preuves manquantes, l'écart entre le ressenti d'une victime et les conditions établies par la loi sont autant de facteurs qui empêchent de mesurer pleinement le phénomène du racisme.

Le COSM, via le CPR, continue aussi à répondre aux questions des jeunes sur la thématique "Discrimination et racisme(s)" du site ciao.ch. En 2013, il a répondu à trois questions.

La Journée internationale contre le racisme (ci-après, JICR) a été commémorée pour la 18ème année consécutive dans le canton de Neuchâtel. L'objectif de cette célébration annuelle instituée par l'ONU est d'appeler l'attention sur la lutte contre le racisme, où qu'il se manifeste et quelle que soit l'époque et représente une occasion pour chacun de se réinscrire dans la longue histoire de celles et ceux qui s'engagent en faveur de l'égalité des droits et de la dignité humaine. Cette journée spéciale de mémoire peut servir la cause de différents mouvements associatifs, sociaux et politiques, afin de se mobiliser de manière plus collective dans des actions plus concrètes face au racisme et à la xénophobie.

Comme chaque année, le Forum "Tous différents-Tous égaux" (ci-après, le Forum) s'est mobilisé en 2013 à l'occasion de cette journée pour rappeler l'importance de la promotion de la tolérance et réaffirmer son engagement en faveur de l'égalité et de la diversité.

Le Forum est un réseau composé de personnes et de représentant-e-s des milieux associatifs qui a pour principale ambition la mobilisation pour sensibiliser l'opinion publique face aux fléaux que sont le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il est né de la campagne, portant le même nom, menée par le Conseil de l'Europe et ses Etats-membres en 1995 qui a constitué une étape marquante dans le renforcement de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance.

Pour chaque édition, les membres du Forum choisissent un thème spécifique dont la nature varie en fonction de l'actualité. En 2013, le thème choisi par les membres du Forum était "La diversité, un Patrimoine?", s'articulait autour de notre société multiculturelle, de l'importance de la coexistence harmonieuse et des richesses de la diversité. Dans le cadre de cette édition, le Forum visait à souligner l'importance du respect de l'autre, de la tolérance et de l'acceptation d'autrui. Le thème a eu pour vocation de toucher les jeunes, en premier lieu, mais également un public plus large. A cet effet, les actions du Forum se sont concrétisées par divers événements qui ont eu lieu du 23 mars au 3 avril 2013 (stand de sensibilisation, débat, table ronde, expositions, animations dans les écoles, projections de films, etc). Durant cette édition, le COSM a assuré la coordination des activités et le secrétariat du Forum (dix séances plénières ainsi que quelques séances de travail en sous-groupes).

5.1.3. Accueil et informations

5.1.3.1. Accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s et primo-info

Le programme d'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s (ANA) vise à offrir un accueil plus personnalisé à toute personne suisse ou étrangère qui prend domicile dans les communes partenaires (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Le Landeron, Boudry, Cortailod, Bevaix et Val-de-Travers). Cette formule doit leur permettre de se mouvoir plus aisément dans leur nouvel environnement et elle contribue à améliorer l'information et les connaissances des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s au sujet de leur commune de domicile. Actuellement, le programme ANA se déroule dans les villes et communes regroupant la majorité de la population du canton, soit environ 110'000 habitants et où plus de 70% de la population étrangère y réside. La formule prévoit en particulier la remise de documents comprenant des informations utiles traduites, l'envoi d'une lettre personnalisée du Conseil communal, traduite au verso dans une des huit langues principales parlées dans le canton, l'invitation à une soirée de bienvenue, le recours à des interprètes et, selon l'option propre de chaque commune, des visites guidées, un bureau ou des délégué-e-s à l'accueil. En complément à ces prestations, des cours de français, organisés par le CEFNA sur mandat du COSM, sont proposés aux nouvelles et nouveaux arrivant-es-s à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Couvet. Le volet des cours linguistiques bénéficie d'une participation financière de la Confédération.

Le groupe de pilotage, composé des autorités politiques des communes partenaires, de la direction du CIFOM et du COSM s'est réuni une fois en janvier 2013. Outre la consolidation de la formule d'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s, le groupe a pris connaissance des statistiques de l'évolution de la diffusion de la charte de la citoyenneté dans les villes et communes du canton ainsi que du financement des cours ANA. Un bilan de la phase pilote du projet Primo-Info, qui consiste à inviter chaque nouvel arrivant dans les villes et communes de Boudry, La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers pour un entretien personnalisé, a été fait et l'avant-projet du PIC leur a été présenté.

Les cours pour les nouvelles et nouveaux arrivant-e-s visent essentiellement un public peu qualifié, avec un niveau faible en français. Chaque cours dure 3 mois à raison de 2,5 heures par semaine. Ils ont lieu à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers, pour permettre un accès plus décentralisé. Le dispositif de ces cours a été complété par un cours hebdomadaire de français assisté par ordinateur pour les nouvelles et nouveaux arrivant-e-s qui ont acquis un certain niveau en français. Ce cours vise à leur fournir les outils pour continuer à se former de façon plus autonome. Deuxièmement, des cours semi-intensifs (5h/semaine) ont été également mis sur pied afin de répondre à une demande de plus en plus marquée dans ce domaine. Au total, 33 cours pour nouvelles et nouveaux arrivant-e-s ont été organisés sur l'année civile 2013, dont six sont des cours dédoublés (5h/semaine au lieu de 2,5h). Ces cours ont permis à plus de 300 personnes d'apprendre le français (346 en 2012, chiffres 2013 pas encore disponibles). Au niveau pédagogique, ces cours sont basés sur le CECR (Cadre européen de référence pour les langues) et utilisent des descripteurs pouvant attester des niveaux et sous-niveaux. L'approche visée par le CECR recommande à un enseignement partant du vécu de l'apprenant dans sa vie quotidienne. Une bibliothèque d'exercices contenus dans la structure modulaire en français élaborée par le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) offre à la-au formatrice-teur un support d'exercices riches et variés. Au terme du cours, chaque apprenant-e, ayant suivi régulièrement le cours (au moins 80% de présence), se voit attribuer une attestation, un bilan des compétences linguistiques évaluées et un profil linguistique réalisé selon le CECR. Pour améliorer encore davantage la coordination de l'ensemble de l'offre des cours de français dans le canton de Neuchâtel, un groupe s'est constitué dans le cadre du projet "Go Neuchâtel – promotion des compétences de base des adultes". Il réunit le directeur de la formation continue du CIFOM, un représentant du COSM et un représentant du service de l'emploi. Une coordinatrice a été engagée à 10% pour recenser et promouvoir l'offre de cours en compétences de base (français, numératie et technologies de l'information et de la communication - TIC) pour adultes. Sa mission comprend également l'analyse des besoins propres afin de compléter cette offre, la coordination des actions de formations et la représentation du canton de Neuchâtel au sein des instances romandes s'occupant des formations aux compétences de base.

5.1.3.2. Charte de la citoyenneté

Dans ses priorités sur la politique d'intégration, approuvée sans opposition par le Grand Conseil en 2007, le Conseil d'Etat a exprimé la volonté d'introduire une charte de la citoyenneté dans le but d'explicitier les fondements et principes essentiels de l'organisation démocratique dès l'installation des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s dans le canton. Depuis une décennie environ, entre 5000 et 6000 personnes suisses et étrangères s'installent chaque année dans le canton de Neuchâtel et quelque 5000 le quittent. Ces flux sont une réalité contemporaine incontournable qui s'inscrit dans la vocation d'ouverture économique et politique du canton aux autres régions de la Suisse, de l'Europe et du monde.

L'accueil et l'intégration des personnes suisses ou étrangères constituent un enjeu important pour la cohésion et les équilibres sociaux des villes et communes du canton Neuchâtel.

Cette charte a dès lors été élaborée sous la direction du COSM en partenariat avec l'Université de Neuchâtel et en étroite collaboration notamment avec la CICM, les villes et les communes et l'Association des communes neuchâteloises.

La charte est constituée de cinq documents réunis dans une pochette, soit "Fondements et principes de la République et canton de Neuchâtel", document établi par l'Université de Neuchâtel, un "Memento", feuillet résumant les fondements et principes du canton, une brochure "Bienvenue dans le canton de Neuchâtel", listant les principales adresses utiles, le "Programme d'intégration et de connaissances civiques", dépliant de présentation des cours existants, ainsi que "Quatre saisons – à vivre!", un calendrier des principaux rendez-vous régionaux de la vie sociale et culturelle neuchâteloises. Les documents les plus importants sont traduits dans les neuf langues les plus couramment parlées dans le canton de Neuchâtel. De plus, un feuillet, réalisé en collaboration avec Bibliomonde, illustrant différents thèmes abordés dans la charte de la citoyenneté par des proverbes et des images a été intégré dans la charte.

Durant l'année 2013, le COSM a distribué environ 1400 chartes dans les villes et communes du canton qui les remettent à chaque nouvel-le arrivant-e dans le canton. La charte de la citoyenneté continue par ailleurs à être distribuée dans différents cours des programmes "Accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s" et "Asile" ainsi que dans le cours « La Suisse... et moi » proposé par RECIF (Centre de rencontres et d'échanges interculturels pour femmes).

5.1.3.3. Formations organisées par le COSM et interventions publiques

Le service est intervenu à 19 reprises pour dispenser des formations et octroyer des informations à des publics divers (570 participant-e-s) durant l'année 2013. Il a proposé des séances d'information sur la politique d'intégration et ses activités à des étudiant-e-s, des conseils sur la gestion de projet à des associations. Outre les formations déjà citées dans d'autres chapitres, liées aux mutilations génitales féminines et aux discriminations, le COSM a proposé des formations ciblées destinées à des publics de professionnel-le-s ou à des étudiant-e-s et qui concernaient les thématiques des mariages forcés, les questions de migration et santé ou encore d'interculturalité.

Dans le cadre de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire, le COSM a coordonné en 2013 une formation intitulée "Valoriser la diversité dès l'enfance" destinée au personnel travaillant dans des structures de Suisse romande qui encadrent les jeunes enfants de 0 à 4 ans. Ce projet financé par la Confédération pour les années 2012 à 2014 a pour objectifs la formation et la spécialisation des personnes concernées.

Les formations organisées ou co-organisées par le service peuvent être présentées comme suit:

Nom de la formation	Périodes et lieux	Objectifs	Public-cible	Nbre de participant-e-s
Intégration				
Politique d'intégration et prestations du	Janvier, 2 périodes, COSM,	Connaître la politique cantonale d'intégration et les prestations of-	Etudiant-e-s classe JET	15

COSM	Neuchâtel	fertes par le COSM dans ce contexte		
	Septembre, 2 périodes, CPLN, Neuchâtel	Connaître la politique cantonale d'intégration et les prestations offertes par le COSM dans ce contexte	Etudiant-e-s du CPLN	50
	Septembre, 2 périodes, COSM, Neuchâtel	Connaître la politique cantonale d'intégration et les prestations offertes par le COSM dans ce contexte	Participant-e-s cours français CARITAS	15
Politique d'intégration dans le canton de Neuchâtel	Mai, 2 fois 2 périodes, La Chaux-de-Fonds	Présenter l'évolution des flux migratoires ainsi que le rôle du COSM dans l'intégration des migrant-e-s et les mesures proposées	Etudiants à la HEP	47
Analyse de situation, intervention et systèmes d'intégration Bases légales et pratiques	Juin, 1 demi-journée, CIP, Tramelan	Connaître et utiliser les systèmes d'intégration : compétences au niveau fédéral, cantonal et régional Mettre en évidence le fonctionnement de la coopération interinstitutionnelle Connaître la politique d'intégration dans le canton de Neuchâtel, ses spécificités, ses acteur-trice-s, sa marge de manœuvre Mettre en avant un cas concret de mise en œuvre de la politique d'intégration dans notre canton	Brevet fédéral de "Spécialiste de la migration". Personnes actives dans les domaines de la consultation, de l'encadrement et de l'intégration des migrant-e-s	9
Réaliser un projet d'intégration	Novembre, 3 soirées, Neuchâtel	Encourager la création de projets dans le canton de Neuchâtel et assurer leur faisabilité. Fournir des outils concrets pour rédiger et déposer un projet et remettre ces informations sous forme de documents écrits	Associations et groupements de migrant-e-s et interculturels ainsi que toute personne ou groupe de personnes intéressées	23
Prévention du racisme et discriminations				
Le centre de compétence "prévention du racisme"; ses	Novembre, 1 période, Lausanne	Connaître le rôle, le fonctionnement et les modes d'intervention du CPR. Acquérir les outils et iden-	Délégué-e-s latin-e-s à l'intégration	10

caractéristiques, les modes d'intervention et étude de cas concrets"		tifier les pistes d'actions concrètes pour agir en cas de situation ou de conflit liés au racisme		
L'intégration des personnes immigrées sur le marché de l'emploi – quels enjeux, quelles stratégies, quelles pratiques?	Décembre, 1 période CFR, Berne	Analyser les enjeux, les pratiques existantes et les stratégies à mettre en place pour une meilleure intégration des personnes migrantes dans le monde professionnel.	Commission fédérale contre le racisme, des délégué-e-s à l'intégration	50
Interculturalité				
Familles d'ici, familles d'ailleurs	Mars et novembre, 2 fois 2 périodes, La Chaux-de-Fonds	Brosser un tableau de la présence des migrant-e-s dans le canton et de leur projet migratoire	Futurs éducateur-trice-s de la petite enfance	38
Mariage forcé				
Mariage forcé ou force du mariage	Mars et avril, 2 fois 2 périodes, La Chaux-de-Fonds	L'atelier "Mariage forcé ou force du mariage" est une animation d'information et de prévention destinée aux jeunes. Il tente de répondre à un certain nombre de questions en lien avec le thème à travers l'exemple de cas concrets, de reportages audiovisuels et de discussions	Ecole P. Coullery, filière santé, cours éthique	36
Mutilations génitales féminines				
Eclairage sur la pratique des Mutilations génitales féminines	Février et juin, 2 fois 2 périodes, La Chaux-de-Fonds	Sensibilisation sur les raisons socioculturelles, les conséquences sur la santé et le contexte juridique	Ecole P. Coullery, filière santé, cours éthique	40
Mutilations génitales féminines	Février et septembre, 2 modules d'une demi-journée chacun, Hôtel des Associations, Neuchâtel	Sensibilisation sur le thème des MGF en abordant les aspects socio-culturels, juridiques et sanitaires	Intervenantes du GIS et bénévoles de RECIF	20
	Septembre, 3 périodes, Croix-Rouge, Neuchâtel	Sensibilisation sur le thème des MGF en abordant les aspects socio-culturels, juridiques et sanitaires	Les bénévoles nouvellement recrutées au sein du Réseau de mères de contact	6
	Novembre et	Sensibilisation sur le	Sages-femmes de l'Hôpi-	43

	décembre, 1 demi-journée par intervention, HNe et CPLN, Neuchâtel	thème des MGF en abordant les aspects socio-culturels, juridiques et sanitaires	tal neuchâtelois et indépendantes	
Stratégie cantonale MGF	Mars, 2 périodes, SPAJ, Neuchâtel	Présentation de la stratégie cantonale coordonnée de lutte contre les MGF. Les aspects socio-culturels, juridiques et sanitaires ont été abordés	Les assistant-e-s sociales et sociaux de l'office de la protection de l'enfant	15
	Juin, 2 périodes, HNe, Neuchâtel	Présentation de la stratégie cantonale coordonnée de lutte contre les MGF. Les aspects socio-culturels, juridiques et sanitaires ont été abordés	Les pédiatres de l'Hôpital neuchâtelois	25
Migration et santé				
Les droits des patients, le secret de fonction et le droit de l'enfant	Août, 3 périodes, CRNE	Fournir des connaissances élémentaires sur les droits et les devoirs des patients, le secret de fonction et le droit de l'enfant (selon le système de santé suisse) Acquérir des compétences pour communiquer d'une manière adéquate en tenant compte du public-cible (notamment du statut de la femme migrante)	Formation destinée au Réseau de mères de contact	8
Migration et santé	Décembre, 1 demi-journée, CNP, Neuchâtel	Panorama de la situation générale des personnes migrantes face au système de santé	Professionnel-le-s travaillant dans le milieu de la santé	70
Colloque cantonal sur le thème de la santé des migrant-e-s	Décembre, 1 demi-journée, CNP, Neuchâtel	Le service cantonal de la santé publique organise chaque année un colloque cantonal. En 2013, la thématique choisie était celle de la santé des migrant-e-s.	Les acteur-trice-s neuchâtelois-es de promotion de la santé	50
Nombre total des formations et interventions publiques en 2013 : 19 (13 formations en 2012)			Nombre total de participants : 570 (316 participants en 2012)	

5.1.3.4. FeNEtre sur le monde

Le programme FeNEtre sur le monde propose une valorisation des manifestations organisées dans le canton qui contribuent à la découverte d'une région, d'un peuple ou d'une culture, la connaissance d'une collectivité étrangère ou migrante du canton ou qui améliore les relations interculturelles. Les manifestations sélectionnées bénéficient d'une diffusion d'annonces spécifiques à la radio neuchâteloise RTN et sur le site Internet créé par le COSM réservé à ce projet (www.ne.ch/fenetremonde). Le

but est d'informer le public en général des manifestations culturelles et sportives significatives sous l'angle de l'intégration des migrants et des relations interculturelles qui se déroulent dans le canton. Cette action s'est poursuivie en 2013 avec la promotion de 23 événements organisés dans le canton dont 21 faisaient notamment partie de la manifestation interculturelle NEUCHÂTOI 2013.

5.1.3.5. Vivre ici en venant d'ailleurs

Le programme "Vivre ici en venant d'ailleurs" a débuté à la fin du mois de novembre 2002. Il a pour principal objectif d'offrir un espace d'expression et de prise de parole des personnes étrangères vivant dans le canton. Cette action permet de promouvoir leur participation dans la sphère publique de la société civile et de véhiculer une image plus positive que celle habituellement présentée dans les médias. Le programme consiste en une double action de communication à travers des médias écrits et un média radiophonique. D'une part, un petit reportage journalistique sur une personnalité étrangère, sur son trajet migratoire, sur la situation historique et politique de son pays d'origine et sur sa vie quotidienne dans le canton est publié une fois par mois. D'autre part, un reportage de neuf minutes est diffusé sur les ondes de la radio neuchâteloise (RTN 2001) entre 9h et 10h du matin chaque premier lundi du mois. L'article et le reportage sont réalisés par une journaliste professionnelle indépendante (RP). Cette double action de communication s'est donc poursuivie en 2013 avec RTN et un partenaire local de la presse écrite, Le Courrier neuchâtelois. Les photos, articles et reportages radiophoniques sont disponibles sur le site Internet créé par le COSM et réservé spécifiquement à ce projet www.ne.ch/temoignages ainsi que sur le site www.neuch.ch.

5.1.3.6. Diffusion d'informations et Site Internet

Durant l'année 2013, le COSM a produit 664 actes d'information, de conseil, d'orientation, de conseil aux projets et d'interviews aux administrations cantonale et communale, aux organismes privés du canton et de la Suisse, aux médias, aux communautés d'étranger-ère-s, à la Confédération et aux particuliers.

Diffusion indiv. d'information-réclamation-remerciement	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Informations diffusées	222	678	971	1220	1431	1339	1060	549	664
Réclamations reçues	1	12	6	1	7	1	1	1	17
Remerciements reçus	29	47	55	68	77	47	64	35	2

Le bulletin d'information du COSM intitulé "NeuCHâtel-MondeS" a été diffusé 11 fois en 2013 aux associations étrangères ainsi qu'aux partenaires de l'intégration (990 adresses).

Le site Internet du COSM www.ne.ch/migrationsetintegration a été élaboré durant les années 2003 et 2004. Courant septembre 2013, le site Internet de l'administration neuchâteloise a été revu dans son ensemble, tant au niveau du contenu que du graphisme. Ainsi, un nombre restreint de mises à jour a été fait avant de basculer sur le nouveau site. Concernant les statistiques de visites de l'année 2013, celles-ci peuvent se résumer de la manière suivante:

Mois	Nombre de visites	Nombre de pages vues
Janvier	710	2573
Février	647	1981
Mars	745	2399
Avril	769	2302
Mai	576	1848
Juin	613	1895

Juillet	456	1375
Août	576	2139
Septembre	867	6163
Octobre	2715	25952
Novembre	1726	15800
Décembre	0*	0*
Total	10.400	64.427

10.400 visites ont donc été effectuées durant l'année 2013. (*Un problème technique lié à l'outil statistique ne permet pas de consulter les chiffres du mois de décembre)

5.1.4. Migrations féminines

5.1.4.1. Dispositif d'accueil des artistes de cabaret

Depuis avril 2003, le COSM, en collaboration avec le service des migrations et l'antenne SIDA NE, applique un dispositif spécifique d'accueil des artistes (danseuses) de cabaret entrant pour la première fois dans le canton de Neuchâtel. Le but de ces séances d'accueil est de fournir une information spécifique adaptée au public-cible dans la langue maternelle ou dans une langue maîtrisée par les destinataires de l'information. Les séances d'information ont lieu une après-midi par mois. Des informations administratives, juridiques et relatives à la santé (MST, SIDA, alcool...) sont dispensées pendant ces séances.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de séances	11	10	11	11	11	12
Nombre d'intervenantes par séance	3	3	3	3	3	3
Nombre d'artistes convoquées	91	64	69	52	33	32
Nombre d'artistes reçues	85	57	60	50	30	31
Nombre de prestations d'interprètes	24	16	17	6	5	5

Le travail de ces 10 années d'information, parallèlement aux différentes mesures prises par le canton, a visiblement porté ses fruits. Mieux informées, les danseuses de cabarets se disent mieux armées pour se défendre. Certaines d'entre elles ont assisté plusieurs fois aux séances. La baisse du nombre d'artistes autorisées à travailler en Suisse constatée ces dernières années se confirme.

L'Office fédéral des migrations (ODM) a mis en consultation son projet de révision partielle de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA), visant la suppression du statut d'artiste de cabaret. Cela dans une volonté d'agir pour mieux protéger les personnes vulnérables ou avec un statut précaire et pour prévenir la traite d'êtres humains.

La suppression de ce statut d'exception (art. 34 OASA) pour les artistes de cabaret en provenance d'Etats tiers pourrait mettre en péril le dispositif d'information neuchâtelois, alors même qu'une réflexion est en cours pour l'étendre à toutes les personnes travaillant dans les milieux érotiques. Leur nombre ne diminue en effet pas, notamment les personnes provenant de l'Union européenne pour lesquelles le travail d'information et de prévention est difficile. Avec l'expérience de ce dispositif d'accueil, il a été constaté que plus les personnes vulnérables sont informées, plus leurs droits sont respectés et les abus en diminution.

Les nombreuses prises de position remises mettent en évidence la nécessité d'agir dans l'ensemble du domaine de l'érotisme. Avant de se déterminer au sujet de la suppression du statut de danseuse, la Confédération a décidé de mandater un groupe d'expert-e-s qui doit rédiger un rapport à l'attention du Conseil fédéral en janvier 2014. Ledit rapport devra proposer des mesures de protection adéquates pour les personnes travaillant dans le domaine de l'érotisme.

5.1.4.2. Violence domestique

La violence conjugale touche tous les milieux sociaux, les plus favorisés comme les plus modestes, les personnes jeunes comme les plus âgées, de nationalité suisse ou étrangère. Conscient de la gravité de la situation, le Conseil d'Etat a décidé de réagir et, de ce fait, de briser un tabou. Il a mis sur pied en 1998 un groupe de travail interdisciplinaire chargé d'établir un catalogue de mesures destinées à lutter contre la violence conjugale. Les discussions ont débouché sur l'adoption d'une loi sur la lutte contre la violence dans les relations de couple, laquelle est entrée en vigueur le 2 juin 2004. Les statistiques montrent que les migrantes sont aussi touchées par ce fléau. En effet, le COSM, par le biais de ses consultations d'informations sociales, connaît de nombreuses situations de violence domestique. Il est ainsi appelé à participer aux réflexions qui sont menées sur les mesures à mettre en place pour une lutte efficace en participant à la commission technique LVCouple présidée par l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE). Le trop grand risque de perte de permis de séjour pour les victimes migrantes, empêche de connaître le phénomène de manière précise pour la population concernée. Toutefois, les modifications récentes au niveau de la loi fédérale sur les étrangers à son art. 50 permettent aujourd'hui d'espérer de lutter contre la violence domestique efficacement et sans crainte pour le séjour des femmes touchées.

En 2013, le COSM et l'OPFE ont organisé un colloque cantonal sur le thème de la violence au sein du couple migrant. Le COSM a enfin participé à la mise à jour de la nouvelle brochure "Violence conjugale que faire?" éditée par l'OPFE en novembre 2013.

5.1.4.3. Prostitution

Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur la prostitution et la pornographie prévoit une cellule de coordination chargée d'appuyer l'autorité d'application.

Le COSM participe aux séances de cette cellule. La brochure d'information destinée aux responsables de salons ainsi qu'aux prostituées est disponible en plusieurs langues: français, anglais, allemand, espagnol et portugais. Une version en russe et dans d'autres langues existent sur Internet. La brochure a déjà été diffusée par le canal des services les plus concernés, en particulier par la police, l'office de surveillance, d'inspection et de santé au travail (OSIS), les services membres de la cellule LProst, les centres LAVI, le planning familial et certaines communautés étrangères.

L'office de surveillance constate une forte augmentation de personnes s'adonnant à la prostitution très peu informées ou avec lesquelles il est difficile de communiquer. C'est pourquoi, celui-ci a voulu mettre en place une collaboration avec le COSM dans le but de réfléchir de manière coordonnée à un dispositif d'information sur le modèle de celui destiné aux artistes de cabaret.

Pour ce faire, un nouveau groupe de réflexion, coordonné par le COSM, a vu le jour pour plancher sur les mesures d'information à proposer au groupe-cible en tenant compte du contexte cantonal. Celui-ci s'est réuni à deux reprises en 2013 en se référant à la cellule de l'état d'avancement des travaux.

5.1.4.4. Mutilations génitales féminines: stratégie cantonale coordonnée

Les études élaborées par l'UNICEF en matière de mutilations génitales féminines (MGF) révèlent que la Suisse, par les flux migratoires, est concernée par l'excision qui porte atteinte à l'intégrité physique et psychique des femmes ainsi qu'à leur dignité. Sur la base des recommandations de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), le service de la cohésion multiculturelle a, en 2011, élaboré une stratégie cantonale fondée sur 3 axes interdépendants: traitement, prévention et sanction qui se déclinent en une série d'actions coordonnées par le COSM.

Les buts de cette stratégie est de lutter contre les MGF et de mettre en place un dispositif adéquat et efficace d'une part pour le public-cible dans le canton de Neuchâtel (tant pour les femmes victimes d'excision que pour les fillettes et adolescentes exposées au risque de subir des mutilations) et, d'autre part, pour les professionnel-le-s et bénévoles qui les encadrent ou sont en lien direct avec elles. Le dispositif repose sur une série de collaborations et de partenariats avec:

- les institutions et services publics (personnel médico-social, socio-éducatif, administratif) qui interviennent de manière transversale pour traiter, prévenir mais également sanctionner, selon les cas, les MGF (art. 124 du Code pénal entré en vigueur le 1^{er} juillet 2012);
- les associations et les personnes migrantes ou issues de la migration qui s'engagent pour mener des actions intra-communautaires permettant d'éviter la stigmatisation et se constituent également en relais afin de sensibiliser la parenté, d'informer les jeunes filles de leurs droits et de convaincre les jeunes hommes de s'élever contre la pratique.

Les structures qui composent cette stratégie cantonale coordonnée sont les suivantes:

- le comité de pilotage, constitué sous l'égide du COSM, en collaboration avec le service de la santé publique, Hôpital neuchâtelois et la CICM;
- la cellule opérationnelle au sein du COSM qui assure la coordination et le suivi des actions;
- le groupe cantonal interdisciplinaire qui réunit plus de 30 partenaires et acteur-trice-s cantonaux-ales concernés par la thématique des MGF.

La coordination au sein du COSM a permis d'étoffer et consolider les contacts avec les communautés et professionnel-le-s concerné-e-s par la thématique de l'excision, de poursuivre la réflexion sur les actions à mener (tant institutionnelles que communautaires) et de réunir pour la deuxième fois le groupe cantonal interdisciplinaire MGF. Cette séance a notamment permis de présenter l'office de protection de l'enfant (OPE) au sein du service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) afin de discuter d'un protocole de prise en charge des potentielles victimes de MGF.

En 2013, l'accent a particulièrement été mis sur deux plans:

- Réseautage au niveau national: le COSM a collaboré de manière étroite avec Terre des Femmes Suisse et le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) qui ont mené des enquêtes et sollicités les partenaires cantonaux dans le cadre de consultations sur la thématique de l'excision en vue d'établir un catalogue de Best Practices et de recommandations;
- Formation et sensibilisation: le COSM a présenté la stratégie MGF et sensibilisé plusieurs groupes et institutions (notamment deux classes de l'Ecole Pierre-Coullery, les assistant-e-s sociales-sociaux de l'OPE, les pédiatres au sein de HNe ainsi que les bénévoles nouvellement recrutées du Réseau de mères de contact de la Croix-Rouge Neuchâtel). Le service a également mis sur pied deux formations (à l'attention du GIS, des bénévoles de RECIF et des sages-femmes de HNe) qui ont abordé les aspects socio-culturels, juridiques et sanitaires en lien avec l'excision.

5.1.4.5. Prévention des mariages forcés

La lutte contre les mariages forcés a été inscrite dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil comme une priorité de la politique d'intégration pour la législature. L'objectif de cette action, commencée en 2007, est la lutte contre les mariages forcés par le traitement des cas d'une part et la prévention et la sensibilisation d'autre part, avec le souci de ne pas stigmatiser les communautés étrangères. La réflexion s'est prolongée par la suite sur proposition d'un plan d'action soumis par un groupe de travail et avalisé par un groupe interservices. Ce plan propose de cibler trois publics: jeunes, professionnels et parents pour information et sensibilisation. Le fil conducteur de la démarche est constitué par une brochure d'information, traduite en plusieurs langues, contenant aussi bien des renseignements d'ordre juridiques qu'administratifs.

Par ailleurs, le projet du canton de Neuchâtel ayant été retenu par la Confédération comme projet-pilote, il avait pour mission d'assumer la coordination de l'action en Romandie à savoir dans les trois autres cantons partenaires (Genève, Vaud et Fribourg) et un canton associé (Jura). L'action a été adaptée dans les cantons selon leur réalité spécifique et ce sur 2 ans. A cet effet, durant l'année 2010 et 2011 ont eu lieu plusieurs séances de coordination afin de connaître l'avancement de l'action dans les cantons cités et d'autres séances thématiques pour discuter de problématiques particulières proposées par les participantes. Enfin, le service a participé à une table ronde organisée par l'Office fédéral des migrations qui devait récolter un certain nombre de recommandations sur les mariages forcés à introduire dans le rapport destiné à l'Assemblée nationale.

Jusqu'ici, toutes les activités ont été réalisées comme prévues: avec l'impulsion des subventions fédérales, Fribourg, Genève, Vaud et Jura ont réuni, sensibilisé et informé leurs partenaires respectifs concernés par cette thématique, élaboré et diffusé du matériel d'information adapté à leurs contextes et mis sur pied d'autres activités spécifiques pour compléter leurs stratégies. Toutes ces actions initiées grâce à l'aide de la Confédération sont maintenant intégrées dans les structures régulières. Les mesures et prestations les plus importantes continueront à l'avenir d'être menées au moyen du budget des cantons. Toutefois, ces dernières années ont également permis d'identifier des lacunes et des besoins supplémentaires. Les principaux constats et résultats des actions menées jusqu'ici en Suisse romande montrent que les professionnel-le-s manquent encore d'outils pour la prise en charge des victimes de mariages forcés. Ainsi, afin de leur venir encore mieux en aide, le service a mis sur pied une formation ciblée qui s'adresse en particulier aux personnes travaillant dans les institutions vers qui les cas de mariages présumés et avérés sont orientés. Ce projet, dont la coordination est garantie par le COSM, est réalisé en collaboration avec les cantons partenaires, avec le soutien financier de la Confédération pour les années 2012 et 2013.

La formation s'articule en 4 modules. Chaque module se déroule sur deux journées et traite de la thématique générale des mariages forcés. Afin d'assurer une collaboration forte avec les autres cantons romands, la formation est délocalisée dans les cantons partenaires. Ainsi le premier module sur la notion du mariage forcé a eu lieu en septembre 2012 dans le canton de Neuchâtel, le deuxième sur la violence domestique en décembre 2012 dans le canton de Vaud. Les deux derniers modules se sont déroulés en avril et en juin 2013, respectivement dans les cantons de Fribourg sur le thème des droits des étranger-ère-s et du Jura sur la médiation interculturelle comme technique potentielle de résolution de conflits. La formation touchant à sa fin un rapport final ainsi qu'une évaluation seront adressés à la Confédération en janvier 2014.

La Confédération par l'Office fédéral des migrations (ODM) et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) a lancé en mai 2013 un nouveau programme fédéral de lutte contre les mariages forcés. Il doit contribuer à la mise sur pied, dans toutes les régions de Suisse et dans un délai de cinq ans, de « réseaux de lutte contre les mariages forcés ». Ces réseaux proposeront, d'une part, des mesures dans les domaines de la prévention ainsi que de l'encadrement et du conseil à l'intention des différents types de victimes potentielles ainsi que des personnes qui exercent des contraintes, d'autre part, des formations destinées aux professionnel-le-s.

Le COSM a répondu à l'appel d'offre en proposant pour 2014 un projet qui porte le nom de "Consolidation et élargissement du réseau cantonal". Le but est de poursuivre dans le travail en réseau sur le thème des mariages forcés, mais de l'élargir à d'autres associations et instances susceptibles de proposer des mesures concrètes de sensibilisation auprès des jeunes et des parents.

5.1.5. Programme d'intégration et de connaissances civiques (PICC)

Le programme d'intégration et de connaissances civiques (PICC) constitue un dispositif spécifique qui vise à familiariser les migrant-e-s à leur contexte de vie en Suisse et à la pratique du français dans les situations quotidiennes courantes. Selon le type de programme, l'accent est plutôt mis sur la pratique du français ou sur la connaissance de l'environnement social et institutionnel du canton ainsi que de la Suisse. Les prestations du programme sont adaptées à des publics ayant des compétences variables en français et des disponibilités de temps et d'horaire différenciés. Ces programmes sont réalisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds avec la participation financière de la Confédération.

En 2013, cinq programmes distincts ont été réalisés en neuf classes annuelles, semestrielles ou trimestrielles (8 en 2012). Les enseignant-e-s/animateur-e-s ont réalisé au total 694 périodes d'activités en classe ou à l'extérieur, ce qui représente une augmentation de 24 périodes de cours par rapport à l'année précédente. Le programme "Connaître le pays d'accueil" a été réalisé avec le nouveau document pédagogique produit en 2012. Le nombre de participants a augmenté 10.7 % par rapport à l'année précédente.

Résultats globaux des programmes de français et de connaissances civiques en 2013 Intitulé du programme	Durée du programme	Nb. de périodes réalisées en 2013	Nb. de participants aux programmes en 2013
NEUCHATEL			

1. S'intégrer au quotidien: débutants niveau 1	Semestriel	160	40
2. S'intégrer au quotidien: débutants niveau 2	Annuel	100	37
3. S'intégrer au quotidien: niveau moyen	Annuel	80	38
4. Connaître le pays d'accueil : niveau moyen	Annuel	80	20
5. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	48	16
6. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	48	18
LA CHAUX-DE-FONDS			
7. S'intégrer au quotidien: niveau moyen	Annuel	80	44
8. Connaître le pays d'accueil : niveau moyen	Annuel	80	17
9. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	18	8
Total		694	238

En 2013, 238 personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes proposés (215 en 2012). Les participant-e-s étaient issu-e-s de plus de 50 pays différents et les ressortissant-e-s des pays de l'Union européenne constituaient le groupe le plus nombreux (47%). La grande majorité était titulaire d'autorisations de résidence durables en Suisse. Les migrantes constituaient 66.4% de l'ensemble des personnes ayant participé aux programmes d'intégration et de connaissances civiques confirmant encore une fois la féminisation de la population des participants.

Participants aux programmes d'intégration et de connaissances civiques selon le statut de séjour en 2013	Nombre	%
Doubles nationaux et autorisations durables	153	64.3
Permis N	22	9.2
Permis F	13	5.5
Autres statuts LEtr	50	21.0
Total	238	100.0

5.1.6. Naturalisations

A la fin 2013, 641 dossiers étaient enregistrés au COSM (soit une augmentation de 64 dossiers par rapport à l'année 2012), dont 267 dossiers de naturalisation facilitée et 155 dossiers des personnes de 2ème génération. De ces 641 dossiers enregistrés, 409 ont été traités (soit 63.80%) et les rapports y relatifs ont été envoyés à l'office cantonal de la population. A ces 409 dossiers traités, il faut ajouter les 164 de l'année 2012, d'où un total de 573 dossiers traités durant l'année 2013 (soit 89.40%).

Au 31 décembre 2013, la situation se présentait comme suit:

Situation par trimestre	Dossiers Reçus	Naturalisation facilitée	Personnes/2ème génération	Dossiers traités
1er trimestre	135	72	33	193
2ème trimestre	124	39	26	143
3ème trimestre	169	80	40	110
4ème trimestre	213	76	56	127
Total	641	267	155	573

La disparité entre les dossiers entrés au 1er et au 2ème trimestre 2013 (259 dossiers) et le nombre de dossiers traités pendant cette même période (336 dossiers) est due au fait qu'une bonne partie des

dossiers entrés durant le 4ème trimestre 2012 a été finalisée pendant les 1er et 2ème trimestres de 2013.

Depuis 2006, le COSM s'est vu aussi confié, par le service de la justice, les auditions rogatoires dans le cadre des enquêtes dirigées à l'encontre des personnes soupçonnées d'avoir obtenu la naturalisation facilitée par des déclarations mensongères ou par la dissimulation de faits essentiels, en vertu de l'article 41, alinéa 1 LN (loi sur la nationalité). Il s'agit notamment des cas de personnes soupçonnées d'avoir intentionnellement donné de fausses indications et négligé d'informer les autorités sur des faits importants (nationalité obtenue par un comportement illicite et trompeur).

L'organisation de telles auditions représente une étape d'une enquête qui englobe un ensemble de démarches menées par les autorités compétentes. En 2013, le COSM a aussi dirigé 5 auditions rogatoires, concernant des personnes soupçonnées d'avoir obtenu la naturalisation facilitée par des déclarations mensongères ou par la dissimulation de faits essentiels, en vertu de l'article 41, alinéa 1 LN (loi sur la nationalité).

Les auditions rogatoires donnent lieu à l'établissement de procès-verbaux et, le cas échéant, de rapports. Les procès-verbaux sont transmis à l'autorité compétente. En vertu de la législation fédérale, il incombe au Département fédéral de Justice et Police de rendre la décision finale en la matière.

5.1.7. Forfaits fédéraux d'intégration

Depuis le 1er janvier 2008, le COSM est chargé de gérer les forfaits fédéraux d'intégration destinés aux réfugié-e-s et aux personnes admises à titre provisoire.

Les mesures prioritaires et les axes principaux d'action pour lesquels les montants alloués par la Confédération ont été engagés, comme les années précédentes, sont l'apprentissage du français, l'accès au marché du travail et l'ouverture interinstitutionnelle à cette catégorie de la population.

En 2013, des cours de français intensifs et semi-intensifs ont été organisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, à raison de quatre demi-journées ou deux demi-journées par semaine. Ces cours sont dispensés par l'Alliance des centres de formation professionnelle du canton de Neuchâtel (CEFNA). Un public plus jeune de réfugié-e-s et d'admis-ses provisoires avec un profil scolaire a été orienté vers le Lycée Jean-Piaget afin de perfectionner ses connaissances linguistiques. La collaboration avec l'institution dans le cadre des cours de langue a donc été renforcée. Durant l'année 2013, 81 inscriptions à différents types de cours de langue ont été effectuées.

En étroite collaboration avec le service des migrations et les œuvres d'entraide, le COSM a émis un préavis positif sur la tenue de 29 projets individuels d'intégration, dont une partie des charges a été supportée par les forfaits fédéraux d'intégration.

En collaboration avec l'Association Journée des réfugiés, le COSM a organisé, le 15 juin 2013, les festivités liées à la Journée du réfugié. Lors de cette manifestation, les représentants des autorités communales et cantonales ont souligné l'importance d'une politique d'asile ouverte et humaine. Des stands de nourriture et de spécialités culinaires des associations de réfugié-e-s ainsi que des animations musicales ont donné un parfum d'ailleurs à la fête qui s'est déroulée de 9h jusqu'à 21h. Quelques 1300 personnes y ont participé.

5.1.1. Soutien du COSM à des initiatives privées

Les projets d'associations et de groupements oeuvrant en faveur de l'intégration des étranger-ère-s que le COSM a soutenus en 2013 s'incrinaient exclusivement dans le cadre des manifestations NEUCHÂTOI qui visaient à promouvoir la diversité dans l'espace public. 39 projets ont ainsi été cofinancés en 2013 pour un montant total de CHF 40.090 francs. 33 demandes de subventions ont été déposées et traitées. Toutes, sauf une, remplissaient les critères réglementaires et ont été acceptées.

Années	Nombre de projets	Montant total
1999	10	Fr. 9.142.-
2000	6	Fr. 7.100.-

2001	14	Fr. 13.620.-
2002	17	Fr. 19.941.-
2003	17	Fr. 23.100.-
2004	21	Fr. 26.800.-
2005	24	Fr. 31.200.-
2006	17	Fr. 25.810.-
2007	36	Fr. 40.855.-
2008	41	Fr. 48.490.-
2009	35	Fr. 38.827.-
2010	31	Fr. 37.250.-
2011	31	Fr. 53.900.-
2012	33	Fr. 40.865.-
2013	39	Fr. 40.090.-

5.2. Principaux projets d'intégration

5.2.1. Réseau de mères de contact

Depuis 2011, une collaboration entre le COSM et la Croix-Rouge Suisse section Neuchâtel (CRNE), a permis la création d'un "Réseau de mères de contact". Le but du réseau est d'améliorer les liens sociaux des mères ayant des enfants en âge préscolaire (0-4 ans) et de fournir des orientations et des informations générales (sanitaires, socio-éducatives) sur le système suisse et/ou cantonal. En 2013, une convention tripartite a été signée entre le COSM, la CRNE et la ville de Neuchâtel, faisant du projet un vrai programme triennal, avec notamment pour objectif d'élargir le dispositif à d'autres communes du canton.

Même si les femmes ont de tout temps participé aux migrations, leur présence s'est accrue dès les années 70 du fait d'une migration de type familial plus importante qu'auparavant. Les femmes représentent aujourd'hui en Suisse près de la moitié de la population étrangère et le tiers des requérants d'asile, les proportions étant similaires dans le canton de Neuchâtel. La présence accrue de familles migrantes en Suisse s'accompagne d'un besoin croissant d'informations dans des domaines tels que la santé, l'apprentissage des langues nationales, les conditions du regroupement familial ou encore le système scolaire.

Les femmes migrantes ainsi que leurs enfants en bas âge constituent donc un enjeu majeur de l'intégration des étranger-ères-s et de la cohésion sociale. La mise en place du Réseau de mères de contact nécessite deux compétences qui sont du ressort de la CRNE:

- mise à disposition d'un large savoir-faire dans le domaine de l'enfance, des soins, de la formation et du bénévolat;
- activités dans le domaine des soins, domaine d'activités d'origine de la CRNE, se chevauchant de plus en plus avec les activités du domaine social.

Toutes les mères d'enfants de 0-4 ans peuvent bénéficier des compétences du réseau sur demande. Les femmes migrantes ou issues de la migration sont pour leur part directement contactées par une mère de contact proche linguistiquement et/ou culturellement. Le but de cette opération est de sortir de l'isolement une partie de la population particulièrement fragilisée par la migration et l'arrivée d'un nouveau-né.

Les mères de contact, 14 bénévoles de plusieurs nationalités, ont rencontré en 2013 18 femmes migrantes ou issues de la migration, ce sur demande ou en les contactant directement. 30% des mères contactées par le réseau ont souhaité une visite. La vingtaine de visites effectuées avait pour but de

sortir de l'isolement une partie de la population particulièrement fragilisée par la migration et l'arrivée d'un enfant.

En outre, plusieurs formations se sont déroulées en 2013 afin de donner des outils aux mères de contact.

5.2.2. Alterconnexion

Soutenu par le canton et les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Alterconnexion est un programme dont le but est de soutenir l'intégration des jeunes migrant-e-s qui se trouvent en situation de risque de rupture sociale et professionnelle. Il s'appuie sur des "mentors" formés et soutenus, personnalités clés qui sont susceptibles de représenter des modèles attractifs de référence identitaire.

En 2013, la commission cantonale, présidée par le COSM et composée de représentant-e-s des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, du Centre professionnel du littoral neuchâtelois, du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises et de Job Service, s'est réunie à deux reprises.

Dans le Littoral, au total 50 jeunes dont 14 jeunes femmes connaissant un risque de ruptures sociale et professionnelle ont été suivis par 6 mentors en activité. Pour 22 d'entre eux, les mentors ont pu trouver une solution (travail, stage, programme de formation, etc.), le suivi continuant pour les jeunes restés sans solution et gardant encore des contacts avec leurs mentors. Dans les Montagnes neuchâteloises, ce sont au total 18 jeunes dont 6 jeunes femmes qui ont été suivis par 6 mentors en activité dans la même période. 9 d'entre eux ont pu trouver une solution concrète en 2013. Le suivi continuait pour les 5 autres à la fin de l'année tandis que 4 jeunes restant sortaient du dispositif dans la même période.

5.2.3. Lublin pour tous

Depuis 2012, le canton de Neuchâtel, par l'intermédiaire du COSM, est signataire d'un partenariat avec la ville de Lublin en Pologne. Tous deux membres du programme des Cités interculturelles, Lublin et Neuchâtel collaborent depuis 2008 lors de différents événements organisés dans ce cadre.

L'idée de mettre en place une collaboration en matière d'intégration est apparue suite à une réflexion conjointe entre les deux partenaires en 2011. La ville de Lublin a alors proposé le projet "Lublin for all". Une convention de partenariat, définissant les rôles de chacun ainsi que les buts et objectifs du projet, a ainsi été signée en mars 2012. Ce projet est soutenu financièrement par le fonds d'aide au développement de la Direction du développement et de la coopération (DDC).

Concrètement, "Lublin for all" consiste en un partenariat entre le COSM et la ville de Lublin qui a pour objectif d'établir des relations durables entre les deux partenaires afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière de gestion de la diversité. Les autorités de Lublin souhaitent mettre en place une politique interculturelle durable et efficace afin de répondre aux besoins induits par les récents flux migratoires de ces dernières années auxquels elles doivent faire face. Neuchâtel a pour mission de les faire bénéficier de sa longue expertise en la matière.

Le partenariat doit permettre à Lublin d'identifier ses besoins et ses manques, de s'inspirer de différentes pratiques interculturelles en place à Neuchâtel mais aussi de comprendre le processus par lequel elles se sont imposées comme de véritables pratiques administratives. En ce sens, la collaboration se focalise plus spécifiquement sur certains domaines dans lesquels d'importantes améliorations peuvent être menées à Lublin (accueil, implication des autorités, etc.) et dans lesquels Neuchâtel a obtenu de bons scores à l'index des Cités interculturelles.

Après une première visite à Lublin en 2012, les rencontres se sont multipliées en 2013: en février, une délégation de quatre personnes a été accueillie officiellement par les autorités de Neuchâtel et par la CICM lors de sa séance plénière. Deux délégations polonaises composées de personnes représentant différents domaines en lien avec l'interculturalité ont visité Neuchâtel en juin et en décembre. Une visite de travail d'expert-e-s neuchâtelois-es s'est quant à elle déroulée en Pologne en mai. Le contenu de ces visites a porté principalement sur le processus de création de la CICM, sa composition et

son fonctionnement ainsi que sur les conditions d'accueil des personnes liées à l'asile et sur des exemples de mesures d'intégration sociale et professionnelle mises en place dans le canton.

5.2.4. Programme d'intégration dans le domaine préscolaire

En réponse à la mise au concours "Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire" de l'Office fédéral des migrations (ODM), le service de la cohésion multiculturelle avait déposé, en collaboration avec les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel pour les années 2010 et 2011, un programme neuchâtelois de mesures innovantes d'intégration dans le domaine préscolaire. Ce programme intitulé "Réussir l'intégration dès l'enfance" se déclinait en douze projets qui visaient à promouvoir l'égalité des chances des enfants socialement défavorisés en âge préscolaire. Il s'engageait à fournir des outils utiles et concrets aux enfants et à leurs parents pour qu'ils puissent davantage tirer profit des offres existantes dans les structures régulières. Le programme visait également à former et sensibiliser les acteur-trice-s concernés par la thématique de l'intégration dans le domaine préscolaire et à promouvoir et intensifier les échanges entre eux. Les axes développés étaient l'encouragement précoce de la lecture, l'appui langagier et valorisation de la langue d'origine, l'encouragement des compétences éducatives des parents, la mise en réseau et l'établissement de recommandations utiles.

Le programme 2012-2013 s'inscrit dans la même veine que le programme "Réussir l'intégration dès l'enfance" 2010-2011. Des axes ont été priorisés par le groupe de pilotage du programme. Ils doivent permettre de:

- promouvoir l'égalité des chances de tous les enfants en âge préscolaire habitant le canton de Neuchâtel par des mesures spécifiques qui favorisent leur intégration sociale et scolaire;
- renforcer les compétences d'intégration et d'éducation de leurs parents;
- élaborer, en collaboration avec les deux principales villes du canton, une stratégie cantonale cohérente en matière d'intégration préscolaire en vue de l'introduction du Programme d'intégration cantonal (PIC) en 2014;
- valoriser et pérenniser les compétences et expériences acquises durant le programme mené en 2010 et 2011;
- consolider et pérenniser le réseau cantonal et intercantonal des acteur-trice-s du domaine de l'intégration préscolaire;
- ajuster le programme et les mesures à l'évolution de la politique cantonale en matière d'intégration préscolaire et des migrant-e-s.

Les institutions partenaires (service de l'intégration de la jeunesse de la ville de Neuchâtel, service de la jeunesse de la ville de La Chaux-de-Fonds, RECIF et la Croix-Rouge Neuchâtel) ont chacune rédigé un rapport annuel qui a permis de dresser, à l'attention de l'ODM, un bilan intermédiaire du programme en avril 2013. Le groupe de pilotage s'est par ailleurs réuni en octobre lors d'une séance qui a permis de faire un point de situation du programme, donner la parole aux partenaires et envisager la pérennisation des mesures notamment dans le cadre du PIC et réfléchir au contenu et à la forme du colloque "Réussir l'intégration dès l'enfance" qui aura lieu début 2014.

Une séance avec le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) a en outre permis de définir au mieux la coordination dans le domaine préscolaire dans le canton de Neuchâtel. Convaincues de l'apport essentiel de chacun, les deux parties ont convenu d'une coordination bicéphale COSM-SPAJ dans le cadre du PIC dès 2014.

5.3. Collaborations nationales, intercantionales et internationales

Une étroite collaboration a été instituée depuis plusieurs années avec la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM), la Commission fédérale contre le racisme (CFR), le Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR), la Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI) et l'Office fédéral des migrations (ODM). Dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étranger-ère-s, le COSM gère depuis le 1er janvier 2009 le crédit fédéral versé dans le cadre du point

fort 1 "Langue et formation", sur la base d'une convention de programme, signée entre le COSM et l'ODM en novembre 2008. Pour l'année 2013, ce crédit s'élevait à 211.197 francs.

Le COSM est régulièrement présent aux rencontres nationales, qu'elles soient organisées par les institutions chargées d'un mandat de prestations fédéral ou à des rencontres publiques organisées par la CFM. La direction du COSM rencontre sur une base régulière ses homologues dans les cantons et communes latines et suisses. Ces collaborations supra-cantoniales complètent celles que le COSM assume couramment dans le canton avec de nombreuses entités publiques ou privées.

Le COSM est un membre actif de la Conférence suisse des services spécialisés dans l'intégration (CoSi) et une collaboratrice du COSM fait partie de son comité. Le premier avait pour titre "Premier accueil: fondements, expériences et aperçus"; le deuxième abordait le thème: "Diversity Mainstreaming - une responsabilité sociale, aussi pour le domaine de l'intégration".

5.4. Visite d'études

Le COSM a pris part à une visite d'études à Dublin organisée par le Conseil de l'Europe dans le cadre du programme Cités interculturelles (CI), en février 2013, qui avait pour thématique l'approche interculturelle de l'intégration et sa concrétisation dans les stratégies locales.

Le service a participé, en octobre 2013, à une autre rencontre organisée par le Conseil de l'Europe à Paris qui réunissait plus de 30 coordinateur-trice-s des villes partenaires au programme CI. Le but de la rencontre était de faire le point sur l'intérêt à participer au réseau des CI, quels en sont les faiblesses et les points forts sur lesquels s'appuyer afin de mieux poursuivre les collaborations et élargir, le cas échéant, le réseau.

En novembre 2013, le COSM a enfin participé à une visite d'étude organisée par le Conseil de l'Europe à Genève. Le titre de la conférence était : "Partenaires d'entreprises avec les pays d'origine des migrant-e-s".

6. COMPTES

Les comptes 2013 du COSM, qui figurent aux comptes de fonctionnement de l'Etat indiquent un écart de 294.998 francs par rapport au budget.

Service de la cohésion multiculturelle	Budget 2013	Comptes 2013	Ecart
Commissions	20'000	18'122	-1'878
Conseils sociaux	7'000	4'099	-2'901
Personnel administratif et exploitation	1'116'736	1'135'309	18'573
AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	38'223	36'981	-1'242
Salaires occasionnels	98'868	101'156	2'288
Caisse de pensions	134'890	121'405	-13'485
Imprimés et reliures	30'000	27'120	-2'880
Déplacements	12'000	13'502	1'502
Prix "Salut l'étranger"	7'000	6'000	-1'000
Mesures d'intégration	525'000	524'786	-214
Programmes d'intégration pluriannuels	500'600	464'631	-35'969
Autres frais divers	2'800	2'762	-38
Divers organismes et instit. privées	220'200	219'915	-285
Forfait intégration ODM	0	284'100	284'100
Fournitures de bureau	8'000	4'396	-3'604
Imprimés	3'500	2'587	-913
Imprimante multifonction	5'500	19'223	13'723
Prestations internes spécif. diverses	70'000	70'000	0
Emoluments, naturalisations	-175'500	-152'765	22'735

Contributions mesures d'intégration	-526'234	-463'826	62'408
Subventions fédérales diverses	-1'000'000	-1'045'922	-45'922
Total	1'098'583	1'393'581	294'998

7. PERSPECTIVES

Fin octobre 2013, après près de vingt ans au service de la population migrante neuchâteloise, d'abord en tant que collaborateur puis à la tête du service, le délégué ad interim, Monsieur Raoul Lembwadio, a pris sa retraite et a été remplacé. Les objectifs prioritaires du Programme d'intégration cantonal (cf. point perspectives), fixés début 2013, assurent la continuité des activités du service et valident les directions prises dans le passé.

En effet, avec la mise en oeuvre du PIC qui fixe les objectifs pour les quatre prochaines années, le COSM dispose d'outils qui lui permettent d'asseoir le travail effectué depuis plusieurs années, en mettant l'accent sur différents domaines. La mission fondamentale du COSM, qui vise à favoriser la cohésion sociale tout en assurant le respect des droits humains (en particulier la non discrimination) est particulièrement importante dans un contexte économique défavorable. Les différents sujets qui seront soumis au vote dans les prochaines années, avec des campagnes mettant en avant la migration d'une façon négative, pourraient conduire à une détérioration du climat traditionnel d'ouverture.

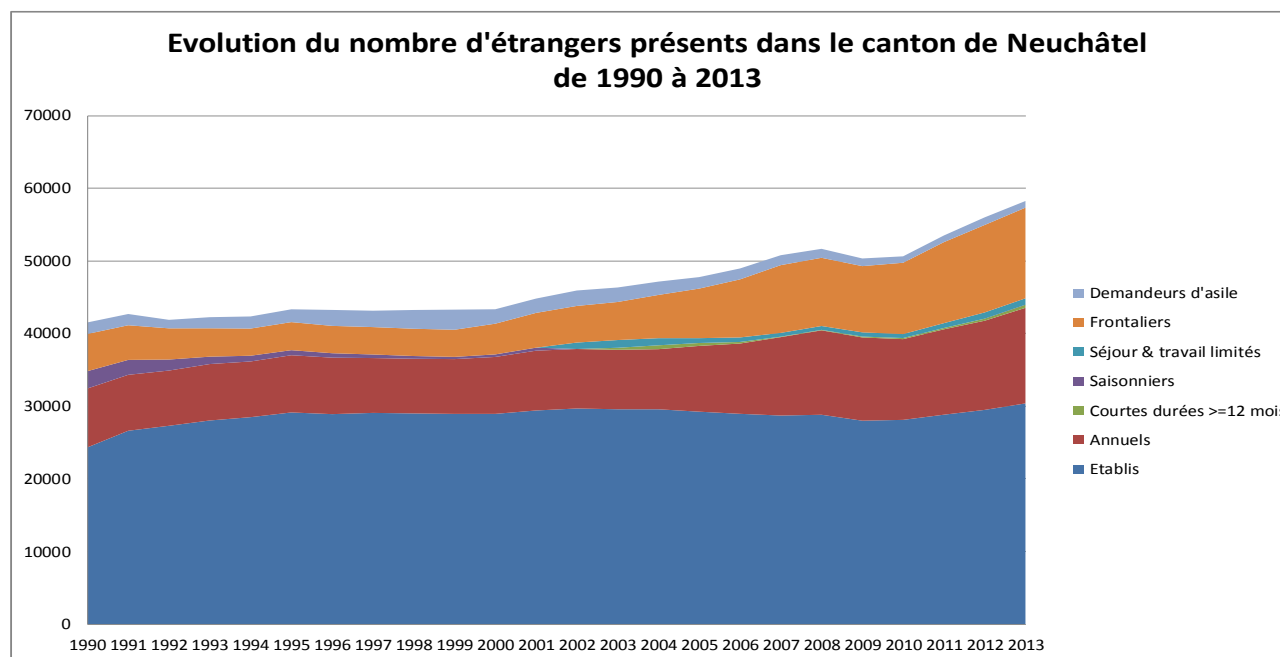
Ainsi, pour 2014 et les années à venir, deux défis s'imposent pour les institutions étatiques et pour le service de la cohésion multiculturelle en particulier: l'intégration professionnelle des migrant-e-s installé-e-s dans le canton depuis un certain temps et la lutte contre les discours visant à stigmatiser une partie de la population, discours qui légitiment la discrimination.

Le COSM dispose des ressources nécessaires pour remplir cette tâche. Les résultats de l'audit demandé par le Conseil d'Etat suite au changement survenu à la tête du COSM (en raison de l'élection au Conseil communal de la ville de Neuchâtel du premier délégué) en juin 2012, ont démontré que le COSM remplissait sa mission grâce notamment à des collaborateur-trice-s motivé-e-s et compétent-e-s. Il est souligné que le canton de Neuchâtel s'est doté d'un outil d'intégration ambitieux et visionnaire qui doit être préservé en tant que service indépendant. Les collaborations et partenariats, déjà très présents dans les activités actuelles du service, seront de plus en plus renforcés dans le futur.

8. ANNEXE 1

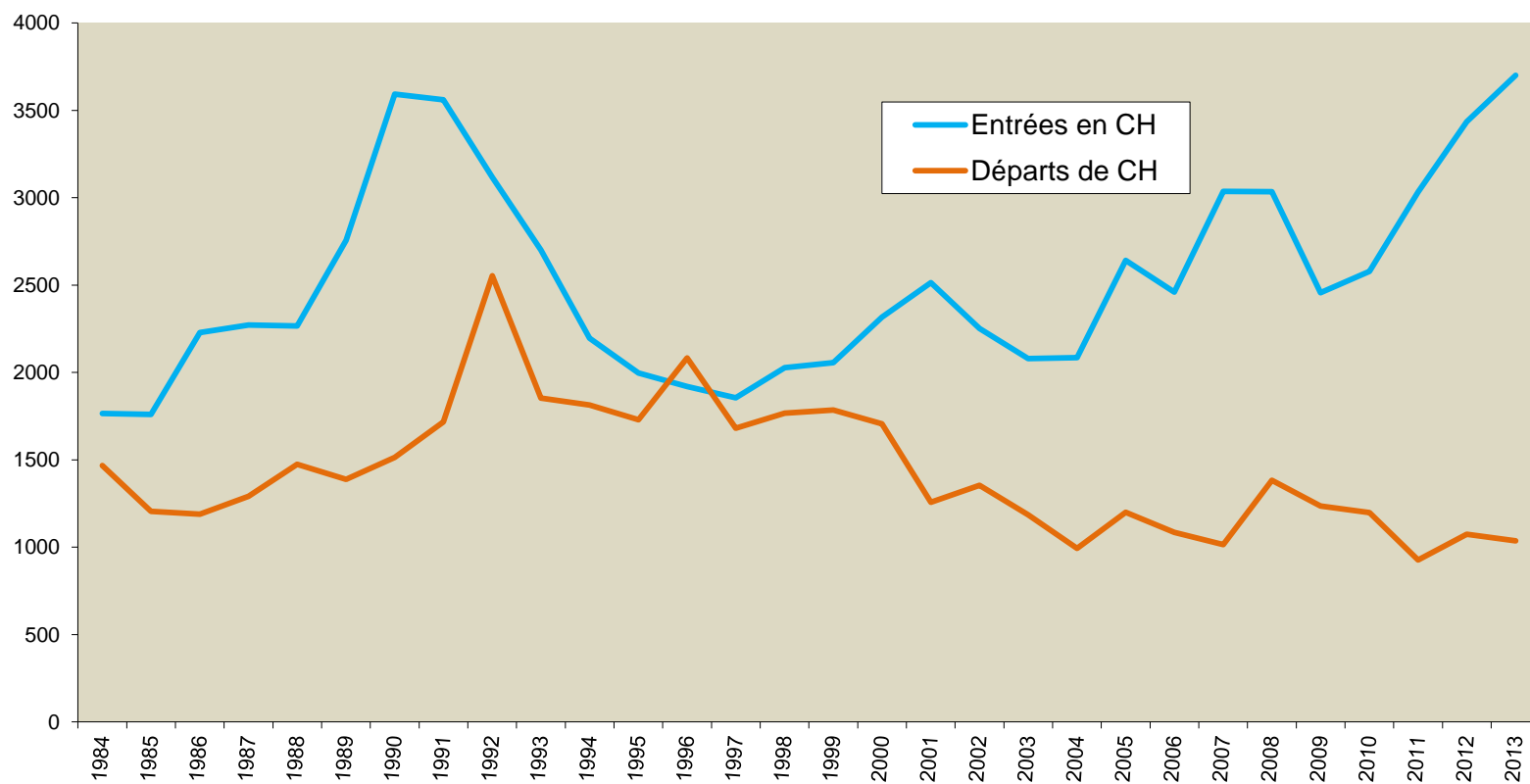
Evolution du nombre d'étrangers présents dans le canton de Neuchâtel de 1990 à 2013

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Etablis	24336	26622	27308	28036	28492	29139	28911	29080	29007	28943	28945	29412	29687	29580	29577	29248	28952	28716	28822	28009	28119	28831	29492	30387
Annuels	8106	7701	7602	7769	7667	7879	7773	7549	7529	7544	7837	8233	8189	8186	8275	9053	9675	10793	11621	11455	11116	11755	12278	13158
Courtes durées >=12 mois														279	535	403	216	65	70	122	151	181	282	430
Saisonniers	2385	2054	1515	1016	791	697	611	491	372	306	350	415												
Séjour & travail limités													888	1064	979	664	627	521	529	582	546	670	857	877
Frontaliers	5125	4766	4294	3905	3740	3863	3764	3773	3755	3735	4228	4787	5041	5240	5954	6825	7989	9325	9388	9117	9818	11149	12040	12481
Demandeurs d'asile	1582	1551	1171	1530	1666	1763	2194	2253	2585	2766	1986	1969	2123	1996	1832	1579	1501	1368	1235	1053	884	916	1048	916
Total	41534	42694	41890	42256	42356	43341	43253	43146	43248	43294	43346	44816	45928	46345	47152	47772	48960	50788	51665	50338	50634	53502	55997	58249



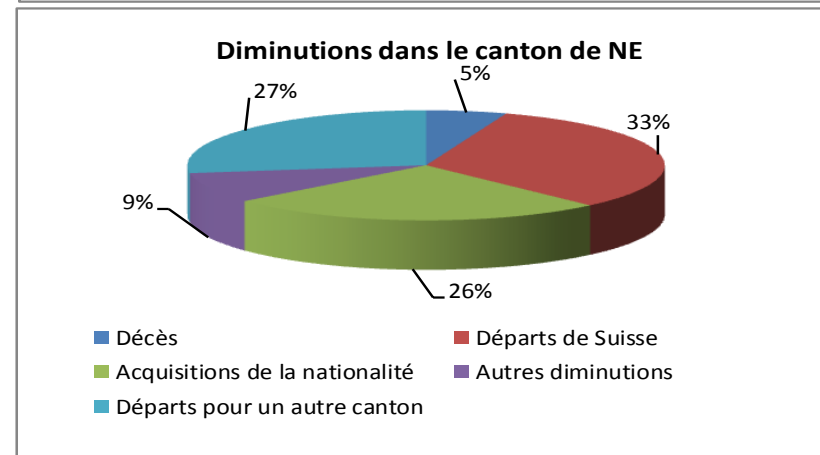
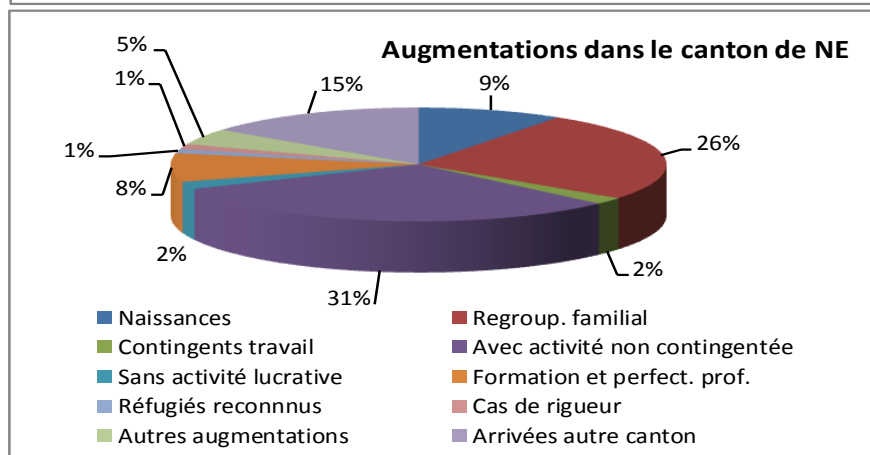
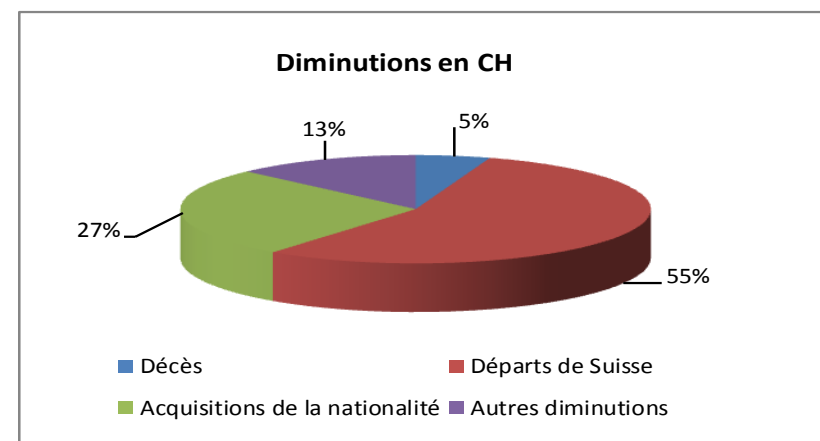
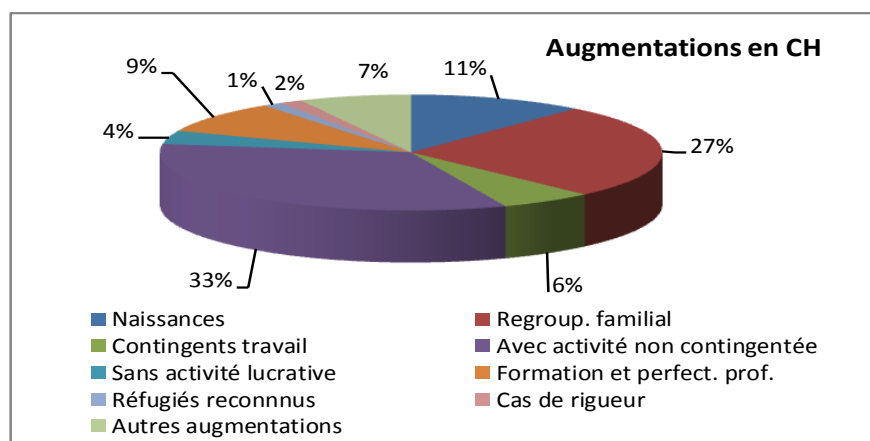
9. ANNEXE 2

Entrées et départs de la population étrangère résidente dans le canton de Neuchâtel depuis 1984



10. ANNEXE 3

AUGMENTATION ET DIMINUTION DE LA POPULATION RESIDANTE PERMANENTE ETRANGERE EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL EN 2013



11. ANNEXE 4

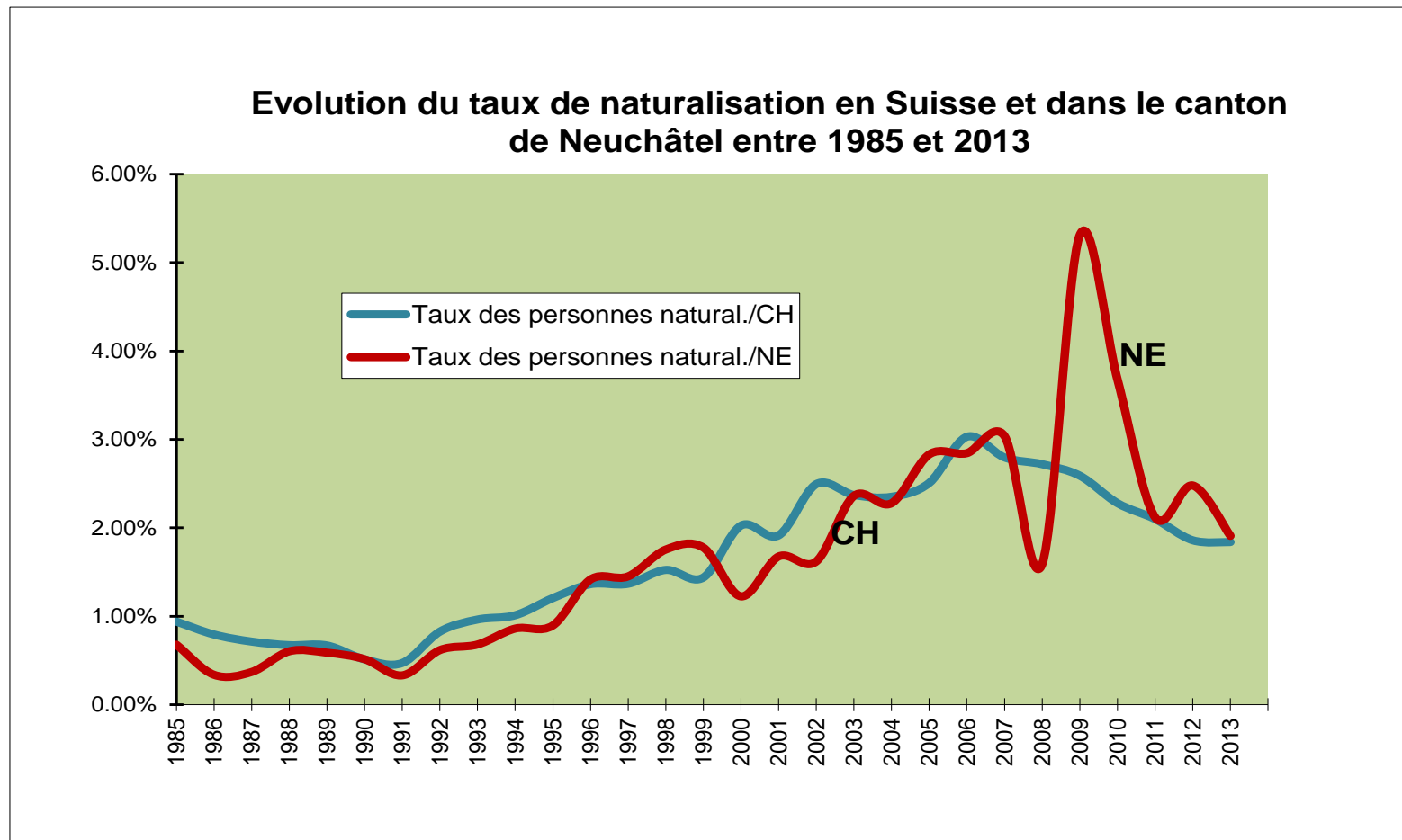
Population résidante permanente de nationalité étrangère à fin décembre 2013 dans le canton de Neuchâtel

Principaux pays de provenance des 43'975 personnes étrangères:

13'711 Portugal (+882)	248 Erythrée (+32)
7'563 Italie (+53)	247 Angola (+7)
7'222 France (+481)	245 Russie (+18)
2'489 Espagne (+228)	238 Pologne (+4)
1006 Kosovo (+136)	217 Pays-Bas (+2)
843 Turquie (+15)	210 Etats-Unis d'Amérique (-14)
762 Allemagne (-9)	209 Algérie (+8)
653 Bosnie-Herzégovine (-3)	168 République Dominicaine (+9)
470 Belgique (+4)	161 Thaïlande (+5)
460 Grande-Bretagne (+12)	156 Sri Lanka (+2)
452 Serbie (-122)	159 Canada (+6)
443 Maroc (+2)	144 Côte-d'Ivoire (+3)
386 Brésil (+11)	128 Macédoine (+1)
346 Tunisie (-12)	123 Colombie (-8)
346 Roumanie (+45)	138 Suède (+14)
340 République démocratique du Congo (-2)	112 Togo (-2)
261 Cameroun (-16)	3'071 Autres Etats
248 Chine (-24)	43'975 Total

En tout, ce sont 150 nationalités qui sont représentées dans le canton de Neuchâtel

12. ANNEXE 5



13. ANNEXE 6

**MOUVEMENTS POPULATION ETRANGERE 2012 & 2013
 DANS LE CANTON DE NEUCHATEL**

